

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail –Justice - Solidarité

Secrétariat d'Etat au Plan

**Fonds des Nations Unies
pour la Population**

**Direction Nationale de la Statistique
Bureau National du Recensement**

Projet Gui/94/P02

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITATION DE 1996
(Décret D/95/210 PRG/SGG du 26 Juillet 1995)**

**ANALYSE DES CARACTERISTIQUES
D'EDUCATION DE LA POPULATION**

**Boubacar BARRY, Economiste-Démographe
Secrétaire Exécutif SP/CNPRH**

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I : CONTEXTE	9
1.1. Politique gouvernementale en matière d'éducation.....	9
1.2. Les moyens du gouvernement	10
1.2.1. Le financement national	11
1.2.2. Les apports des bailleurs de fonds bi et multilatéraux	11
1.2.3. L'apport des ONG et autres opérateurs économiques.....	13
1.2.4. Cadre institutionnel	13
1.3. Cadre institutionnel.....	14
1.3.1. Cadre législatif	14
1.3.2. Evolution de la scolarisation	15
1.3.3. Carte scolaire.....	16
1.4. Les pesanteurs socioculturelles à l'égard de la scolarisation des filles	16
1.4.1. La religion musulmane.....	16
1.4.2. Les contraintes liées aux travaux domestiques.....	17
1.4.3. Le mariage précoce	17
1.5. Le rôle des secteurs public et privé.....	18
1.6. Les effets de la crise économique sur l'éducation	18
1.7. Les facteurs intra-scolaires	19
1.8. Programme d'alphabétisation des adultes.....	19
CHAPITRE II : ALPHABETISATION ET ANALPHABETISME.....	21
2.1. Niveau d'alphabétisation de la population de 10 ans et plus.....	21
2.1.1. Situation d'ensemble	22
2.1.2. Structure de l'alphabétisation selon l'âge et le sexe.....	23
2.1.3. Evolution du taux d'alphabétisation entre 1983 et 1996.....	28
2.1.4. Les langues d'alphabétisation	29
2.2. Analphabétisme	34
2.2.1. Situation du pays	34
2.2.2. Structure de l'analphabétisme par sexe, âge et milieu de résidence	39
2.2.3. Evolution du phénomène entre 1983 et 1996.....	42
CHAPITRE III : SCOLARISATION	44

3.1. Variations des effectifs de population scolarisable et de la population scolaire	45
3.1.1. Effectifs des élèves et étudiants.....	45
3.1.2. Structure par âge, sexe des populations scolarisable, scolaire et jamais scolarisée.....	50
3.2. Niveau de la scolarisation.....	52
3.2.1. Situation d'ensemble de la scolarisation	53
3.2.2. Taux brut de scolarisation	55
 CHAPITRE IV : NIVEAU D'INSTRUCTION.....	 70
4.1. Situation d'ensemble.....	70
4.1.1. Variation du niveau d'instruction de la population de 10 ans et plus selon le milieu de résidence de l'unité administrative	73
4.1.2. Absence d'instruction et analphabétisme	74
4.1.3. Variation du niveau d'instruction de la population de 10 ans et plus et de la population scolaire selon le milieu de résidence et la région	75
4.1.4. Variation des niveaux d'instruction entre 1983 et 1996.....	76
4.2. Niveau d'instruction selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence	77
 CONCLUSION	 85
 BIBLIOGRAPHIE	 87
 ANNEXES	 88

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Evolution du budget du sous-secteur de l'éducation de 1991 à 1996 (en milliers)	11
Tableau 1.2 : Répartition du budget du MEN-RS par sous-secteur	11
Tableau 1.3 : Evolution des taux bruts (%) de scolarisation par sexe de 1990/1991 à 1996/1997	15
Tableau 1.4 : Nombre d'écoles et nombre d'enseignants par région naturelle	16
Tableau 2.1 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 10 ans et plus selon le sexe et la région	22
Tableau 2.2 : Taux d'alphabétisation (%) de la population urbaine et rurale de 10 ans et plus selon le sexe et la région	23
Tableau 2.3 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population de 10 ans et plus selon le sexe et l'âge	24
Tableau 2.4 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 10 ans et plus selon l'âge par milieu de résidence et le sexe	25
Tableau 2.5 : Taux (%) d'alphabétisation aux recensements de 1983 et 1996	28
Tableau 2.6 : Répartition des personnes alphabétisées selon la langue et la région	30
Tableau 2.7 : Répartitions (en %) de la population urbaine de 10 ans et plus alphabétisées selon la langue, le sexe et la région	33
Tableau 2.8 : Alphabétisation selon la langue en 1983 et 1996	34
Tableau 2.9 : Répartition (en %) de la population rurale de 10 ans et plus alphabétisée selon la langue, le sexe et la région	34
Tableau 2.10 : Taux d'analphabétisme (en %) de la population totale de 10 ans et plus selon le sexe et la région	35
Tableau 2.11 : Variation des taux d'analphabétisme (%) des populations urbaine et rurale de 10 ans et plus selon le sexe et la région	36
Tableau 2.12 : Taux d'analphabétisme par préfecture et par sexe	38
Tableau 2.13 : Taux d'analphabétisme (en %) de la population de 10 ans et plus selon le sexe et l'âge	40
Tableau 2.14 : Structure des populations analphabètes urbaine et rurale de 10 ans et plus selon le sexe et l'âge	41
Tableau 2.15 : Taux d'analphabétisme (%) par région en 1983 et 1996	42
Tableau 2.16 : Taux d'analphabétisme (%) selon l'âge et le milieu de résidence en 1983 et 1996	43
Tableau 3.1 : Répartition des élèves et étudiants selon le sexe et la région	46
Tableau 3.2 : Répartition des élèves et étudiants selon le sexe, le milieu de résidence et la région	46
Tableau 3.3 : Répartition des élèves et étudiants selon le cycle d'enseignement, le sexe et le milieu de résidence	47
Tableau 3.4 : Répartition des élèves et étudiants selon le cycle, la région et le milieu de résidence	49
Tableau 3.5 : Taux bruts de scolarisation selon le sexe et le milieu de résidence	54
Tableau 3.6 : Variations des taux bruts (%) de scolarisation selon le sexe et la région	55
Tableau 3.7 : Taux brut de scolarisation par préfecture et par sexe	56
Tableau 3.8 : TBS selon la région, le sexe et le milieu de résidence	57
Tableau 3.9 : TBS selon la région, le sexe et le milieu de résidence	58
Tableau 3.10 : Variation du TBS au secondaire (en %) selon la région, le sexe et le milieu de résidence	58
Tableau 3.11 : Taux nets de scolarisation selon le sexe et le milieu de résidence	60

Tableau 3.12 : Variation des TNS selon région par sexe et milieu de résidence	60
Tableau 3.13 : Variation des TNS selon région par sexe et milieu de résidence	61
Tableau 3.14 : Taux net de scolarisation (en %) selon le sexe, et la région 1983-1996	62
Tableau 3.15 : Taux brut et taux net de scolarisation selon la zone de résidence et par sexe.	63
Tableau 3.16 : TBS/TNS selon la région et le milieu de résidence	64
Tableau 3.17 : Variation du taux de scolarisation (en %) par sexe, âge et milieu de résidence.....	66
Tableau 3.18 : Proportions (%) d'avances et de retards de la scolarisation par milieu de résidence	67
Tableau 4.1 : Répartition de la population non scolaire selon le niveau d'instruction par région.....	71
Tableau 4.2 : Niveau d'instruction de la population urbaine non scolaire de 10 ans et plus selon le sexe	72
Tableau 4.3 : Niveau d'instruction de la population rurale non scolaire de 10 ans et plus selon le sexe	73
Tableau 4.4 : Proportion de personnes non instruites et taux d'analphabétisme selon la région et le milieu de résidence.....	74
Tableau 4.5 : Niveau d'instruction (Population non scolaire et scolaire) selon la région et le milieu de résidence.....	75
Tableau 4.6 : Niveau d'instruction en 1983 et 1996 selon le milieu de résidence et l'unité administrative.....	76
Tableau 4.7 : Niveau d'instruction de la population de 10 ans et plus selon l'âge et le cycle atteint	78
Tableau 4.8 : Répartition de la population urbaine de 10 ans et plus selon l'âge et le cycle atteint	81
Tableau 4.9 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon l'âge et le cycle atteint Guinée rural.....	83

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Variation des taux d'alphabétisation selon l'âge et le sexe. Guinée ensemble	24
Graphique 2.2 : Taux d'alphabétisation selon l'âge et le milieu de résidence. Guinée ensemble	25
Graphique 2.3 : Taux d'alphabétisation des hommes selon l'âge et le milieu de résidence.....	26
Graphique 2.4 : Taux d'alphabétisation des femmes selon l'âge et le milieu de résidence.....	27
Graphique 2.5 : Répartition de la population totale de 10 ans et plus alphabétisée selon la langue d'alphabétisation	31
Graphique 2.6 : Taux d'alphabétisation des hommes âgés de 10 ans et plus selon le milieu de résidence	36
Graphique 2.7 : Taux d'alphabétisation des femmes âgées de 10 ans et plus selon le milieu de résidence	36
Graphique 2.8 : Taux d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus selon le sexe et l'âge.....	40
Graphique 3.1 : Répartition des élèves et étudiants selon le cycle d'enseignement	48
Graphique 3.2 : Pyramide des populations scolarisables et scolaire. Guinée ensemble	50
Graphique 3.3 : Pyramide des populations scolarisables et scolaire. Guinée urbain	51
Graphique 3.4 : Pyramide des populations scolarisables et scolaire. Guinée rural.....	52

AVANT PROPOS

Le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) a été réalisé du 1^{er} au 15 Décembre 1996 sur l'ensemble du territoire national grâce à l'appui financier du FNUAP, de l'USAID, de l'UNICEF, de la Banque Mondiale, de l'ACDI, du PNUD et du Gouvernement Guinéen.

Au cours des différentes étapes de l'exécution de cette importante opération, la Direction Nationale de la Statistique (DNS) a bénéficié de l'appui technique du Bureau Régional du FNUAP basé à Dakar, et de l'Institut de Formation et de Recherches Démographiques (IFORD) de Yaoundé.

Les résultats définitifs du RGPH de 1996 ont été publiés par arrêté du Ministre du Plan et de la Coopération, Président du Conseil National de la Statistique, en date du 15 mars 2000. Ils fournissent les effectifs globaux de la population résidente par sexe et selon les Unités Administratives (Régions, Préfectures et Sous-Préfectures) et le Milieu de Résidence.

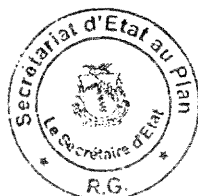
La présente publication, composée de 15 volumes fournit d'amples informations sur les principales caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population guinéenne en 1996. Il s'agit des rapports suivants :

- Evaluation de la qualité des données ;
- Etat de la population ;
- Caractéristiques d'éducation ;
- Caractéristiques économiques ;
- Etat matrimonial et nuptialité ;
- Fécondité ;
- Mortalité ;
- Migrations en Guinée ;
- Caractéristiques des ménages ;
- Caractéristiques de l'habitation ;
- Situation des enfants en Guinée ;
- Femme guinéenne en 1996 ;
- Handicapés ;
- Situation socio-économique des personnes âgées ;
- Perspectives démographiques.

Par rapport au premier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1983, de nouveaux sujets concernant les personnes handicapées, les personnes du troisième âge, la situation des enfants et des femmes ont été développés à la demande des utilisateurs.

L'exploitation des données du RGPH-96 a également permis de réactualiser la base de sondage issue du Recensement de 1983 et de mettre sur pied un fichier des localités.

Je remercie les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population guinéenne pour leur bonne collaboration durant la collecte des données. Je voudrais également au nom du Gouvernement, marquer toute mon appréciation au FNUAP et aux autres partenaires au développement impliqués dans cet important projet (USAID, UNICEF, Banque Mondiale, ACDI et PNUD) pour leur assistance financière et technique.



El Hadj Oumar KOUYATÉ
Secrétaire d'Etat au Plan

INTRODUCTION

En Guinée, la planification du développement a connu deux approches. La première, antérieure à 1984, était basée sur le principe de la planification centralisée. La seconde approche, en vigueur pendant la 2ème République, est orientée vers un processus de libéralisation économique et sociale. Aussi, depuis 1985, avec l'appui du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, le Gouvernement met en œuvre un programme de redressement économique et financier. Ce programme qui vise entre autres le rétablissement des équilibres macro-économiques et financiers, la privatisation du secteur de production et du commerce, se heurte cependant à une contrainte majeure : l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et l'analphabétisme de la population dans sa grande majorité.

L'analyse des caractéristiques d'éducation de la population, objet du présent rapport, apportera des informations statistiques sur l'analphabétisme, la scolarisation, l'instruction, en mettant en exergue leurs aspects différentiels. Ces informations permettront d'une part, une meilleure allocation des ressources financières destinées à la lutte contre l'analphabétisme et, d'autre part, d'évaluer l'importance de l'inégalité d'éducation entre les sexes, les zones de résidence et les régions en vue d'une meilleure planification du système éducatif. Enfin, les résultats permettront de mener des recherches plus détaillées sur le système éducatif guinéen.

Les données statistiques traditionnellement collectées sur les questions relatives à l'éducation en Guinée sont encore approximatives et proviennent généralement des recensements exécutés périodiquement, des enquêtes et des services de l'Administration (Ministères, régions, préfectures). Collectées selon les besoins précis des commanditaires, ces données s'avèrent insuffisantes pour connaître tous les aspects de l'éducation en Guinée.

En général, les statistiques sont partielles quelle que soit la source. Seul le recensement fournit des informations exhaustives à une date donnée sur des variables telles que l'effectif de la population, l'analphabétisme, la scolarisation, etc. L'analyse de ces informations va permettre, d'une part, de déterminer le niveau général de l'éducation de la population et, d'autre part, d'évaluer l'efficacité du système national d'enseignement.

Pour atteindre cet objectif, lors de la collecte des informations sur l'éducation, le recensement a utilisé des concepts tels que alphabétisation, niveau d'instruction et situation

individuelle par rapport à l'activité économique. Cependant, les données collectées peuvent être influencées par les taux de non-réponse, les mauvaises déclarations sur les âges ou la dernière année d'études et le cycle d'études. Tout ceci peut influencer plus ou moins la qualité des données collectées et entacher les indices calculés.

Pour atteindre son objectif, ce rapport est structuré en quatre chapitres : le premier met en évidence les facteurs qui ont pu influencer directement ou indirectement le niveau d'éducation de la population jusqu'au moment du recensement de 1996. Le second chapitre porte sur la mesure du niveau de l'alphabétisation et de l'analphabétisme. Le troisième traite de la scolarisation. Enfin le quatrième chapitre aborde le niveau d'instruction des populations non scolaire et scolaire recensées en 1996.

Chapitre 1

CONTEXTE

Le présent chapitre expose les conditions qui prévalaient dans le domaine de l'éducation en décembre 1996 et qui ont pu déterminer les caractéristiques de l'éducation telles qu'elles ont été saisies lors du recensement de la population. En effet, l'analyse pertinente du thème relatif aux caractéristiques de l'éducation implique que soit pris en compte le contexte global prévalant au moment du recensement particulièrement les aspects historiques, économiques, politiques et socioculturels qui ont marqué le secteur de l'éducation.

1.1. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIERE D'EDUCATION

Le changement de régime politique en avril 1984 marque un tournant important dans le domaine de l'éducation. Avant cette date, notamment au cours de la période de 1958-1965, la politique éducative visait essentiellement la formation d'agents devant remplacer les fonctionnaires coloniaux ayant quitté le pays après l'indépendance.

Au cours de la période de 1966 à 1984, la politique éducative était fondée sur l'instauration d'un système d'enseignement de masse, avec l'utilisation des langues nationales comme langues d'alphabétisation et d'enseignement. Les conférences nationales tenues à Conakry en mai et juin 1984 et en avril 1985 ont redéfini les objectifs de l'éducation. Cette nouvelle politique vise essentiellement :

- la réintroduction du français comme langue d'enseignement au niveau de tous les cycles ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- la fourniture de matériel didactique ;
- la formation des enseignants ;
- la réouverture des écoles privées.

L'examen des politiques adoptées depuis l'indépendance indique que l'éducation pour tous est l'objectif principal poursuivi par les différents gouvernements. Cependant, au regard des indicateurs ci-dessous, le pays a encore un grand défi à relever. En effet, malgré

les progrès enregistrés, la Guinée figure parmi les pays qui ont le taux de scolarisation le plus faible en Afrique : 40 % pour l'ensemble du pays en 1993, alors que la moyenne de l'Afrique subsaharienne est estimée à 77 % pour la même année (Rapport annuel d'activités, Direction Nationale du Plan, Conakry, 1996).

Pour améliorer cet indicateur, le Gouvernement guinéen a adopté en 1989 une déclaration de politique éducative définissant les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre avant l'an 2000. Cette déclaration de politique vise à :

- augmenter la part de l'éducation dans le budget national de 14 % en 1989 à 20 % en l'an 2000, en consacrant la plus grande partie des ressources disponibles à l'enseignement primaire ;
- améliorer l'accès à la scolarisation en atteignant un taux d'admission de 60 % pour les enfants âgés de 7 ans et parvenir à un taux brut de recrutement de 53 % au niveau de l'enseignement élémentaire avant l'an 2000 ;
- améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité du système ;
- rendre l'accès à la scolarisation plus équitable pour les garçons et les filles ainsi que pour les enfants des zones rurales et urbaines.

Pour le court et le long termes, l'orientation et la stratégie du Gouvernement guinéen en matière d'éducation sont contenues dans une lettre de politique éducative publiée en 1995. Celle-ci, par rapport à la déclaration de 1989, en plus de l'accroissement du taux de scolarisation à 53 % d'ici l'an 2000, met un accent particulier sur la qualité de l'enseignement et sur l'équité entre les sexes et les régions.

1.2. LES MOYENS DU GOUVERNEMENT

Pour atteindre les objectifs sus mentionnés, le Gouvernement a revu à la hausse, à partir de 1989 la part du budget national consacrée à l'éducation et a fait recourt à l'aide de la coopération bi et multilatérale, aux ONG et aux opérateurs économiques.

1.2.1. Le financement national

Depuis 1989, le Gouvernement a régulièrement augmenté la part du budget national consacré au secteur de l'éducation. Ainsi, celle-ci est passée de 14 % en 1989 à 26 % en 1993.

La part de l'enseignement primaire dans ce budget est passée de 15 % en 1989 à 36 % en 1993. Le tableau ci-dessous indique l'évolution du budget du secteur d'éducation de 1991 à 1996 (en milliers).

Tableau 1.1 : Evolution du budget du sous-secteur de l'éducation de 1991 à 1996 (en milliers)

Années	Budget national	Budget du secteur de l'éducation	%
1991	178 224 000	45 831 274	25,7
1992	236 237 000	59 442 000	25,2
1993	251 355 000	65 434 000	26,0
1994	265 039 000	61 676 500	23,3
1995	250 376 000	69 442 750	27,7
1996	280 669 000	71 850 285	25,6

Source : MENRS/SSP, Données statistiques enseignement primaire année scolaire 1996-1997, juillet 1997.

En 1996/1997, la répartition du budget du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique par sous-secteur d'enseignement, accorde la priorité à l'enseignement primaire (tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Répartition du budget du MEN-RS par sous-secteur

Années	Total (en milliers)	%
Administration	10 488 768	19,6
Enseignement primaire	20 984 700	39,3
Enseignement secondaire	11 432 999	21,4
Enseignement supérieur	6 819 822	12,8
Recherche	3 657 641	6,9
Total	53 383 930	100,0

Source : MENRS/SSP, Données statistiques enseignement primaire année scolaire 1996-1997, juillet 1997.

1.2.2. Les apports des bailleurs de fonds bi et multilatéraux

Le Gouvernement guinéen en collaboration avec les bailleurs de fonds a conçu et mis en œuvre une série de programmes d'éducation dont l'exécution a nécessité la participation du secteur privé et les'ONG nationales et étrangères. Les programmes les plus importants sont les Programmes d'Ajustement Sectoriel de l'Education (PASE), connus sous le nom de PASE I et de PASE II.

- **Le PASE I (1990-1993)**, visait essentiellement à : (i) restructurer l'administration de l'éducation, (ii) accroître le taux brut de scolarisation, (iii) améliorer la formation du

personnel enseignant et (iv) fournir des manuels scolaires aux élèves. En plus de la participation du Gouvernement guinéen, la mise en œuvre de ce programme a bénéficié de l'apport de nombreux bailleurs de fonds dont, entre autres : l'USAID et la Banque Mondiale.

- **Le PASE II (1995-1999)** baptisé «Projet d'amélioration de l'école et de l'équité», visait essentiellement à accroître le taux de scolarisation au primaire notamment l'accès des filles et des enfants des zones rurales. L'amélioration du niveau, de la qualité de l'enseignement et de la gestion des ressources humaines sont les objectifs recherchés à travers ce programme. Le projet de «Niveaux fondamentaux de qualité» et d'équité (NFQE) en constitue un volet très important. Ce programme bénéficie actuellement de l'appui financier de la Banque Mondiale, de l'USAID et de la Coopération française.

- **Le Projet d'éducation III** concerne essentiellement l'achat de manuels scolaires, la construction et l'équipement des écoles. Il est soutenu par l'OPEP et la BAD.

Le Programme d'éducation de base pour tous, en cours de préparation, couvrira la période 2000 à 2010. Il comporte 18 composantes couvrant les domaines de l'éducation formelle et informelle ; il est principalement financé par la Banque Mondiale.

- **Le projet d'appui au développement de l'enseignement supérieur (PADES)** est financé essentiellement par la Banque Mondiale. En plus, d'autres bailleurs de fonds interviennent dans des projets précis:

- **La GTZ** met en œuvre un programme de formation des enseignants des écoles primaires dans la région de Labé.

- **L'UNICEF, l'ACDI, le comité finlandais UNICEF** financent les centres NAFA ou écoles de la seconde chance qui visent la réduction du fossé existant entre le secteur formel et le secteur informel de l'éducation. Cette formation s'adresse à des jeunes de 10 à 16 ans déscolarisés ou non scolarisés.

- **L'ACDI** finance aussi l'enseignement technique.

- **L'Union européenne** contribue à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, notamment par l'achat et la distribution de manuels scolaires pour l'ensemble du primaire.

1.2.3. L'apport des ONG et autres opérateurs économiques

Dans le financement du secteur, l'apport des ONG et des opérateurs économiques privés reste difficile à évaluer. En effet, les ONG interviennent en général directement dans les Communautés Rurales de Développement, notamment dans les districts enclavés. Parmi ces ONG, les plus actives sont, entre autres : Plan International Guinée principalement à Guekédou et Macenta, World Education à Mamou et Dalaba,, Save Children à Mandiana, Aide et Action à Boffa, Télémilé et Fria, EUPD pour la construction scolaire, CENAFOD surtout la formation des adultes, des groupements de producteurs, OVODEC à Mamou, Ikran n'ko (l'alphabet n'ko), surtout en Haute Guinée, CAOPA pour l'alphabétisation des producteurs de coton en Haute Guinée.

L'approche participative est presque commune à toutes ces ONG. Leur intervention demande, sinon exige, la contribution des communautés bénéficiaires de leurs actions. Ce genre d'intervention, bien qu'importante, reste difficilement mesurable au niveau central. Quant à l'apport des opérateurs économiques privés il est surtout orienté vers des districts précis et s'inscrit dans le cadre de la participation des ressortissants d'une localité au développement de l'éducation de leur village d'origine.

1.2.4. Cadre institutionnel

Pour appliquer la politique éducative et coordonner les différentes interventions, trois ministères en charge de l'éducation ont été créés. Il s'agit des ministères suivants :

- le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire (MEPU) qui gère l'enseignement élémentaire et secondaire général ;
- le Ministère de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (METFP) qui applique la politique gouvernementale en matière de formation technique et professionnelle, et s'occupe des écoles secondaires techniques et professionnelles.
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur qui a sous sa responsabilité deux universités (Conakry et Kankan), les instituts d'enseignement supérieurs de Boké et de Faranah et les centres de recherche du pays.

1.3. SITUATION DE LEDUCATION EN 1996

1.3.1. Cadre législatif

Les dispositions légales en matière d'inscription avant 1996 ont toujours mis l'accent sur la nécessité de scolariser l'enfant (quel que soit son sexe) dès l'âge de 7 ans. Les redoublements sont autorisés à tous les niveaux au plus deux fois. Au cours des années 70 des conditions particulières ont été prises en vue de favoriser les filles : leur maintien à l'école même en grossesse ; augmentation de deux points sur la moyenne générale obtenue aux examens nationaux (Baccalauréat et BEPC) ; possibilité d'accès à la filière de choix à l'Université. Mais le cadre législatif existant fait référence depuis 1997 essentiellement à deux principales dispositions :

- La Loi L 97 sur l'orientation de l'éducation nationale stipule notamment que : « l'éducation nationale est démocratique et laïque. Elle s'inspire, dans son principe, du droit reconnu à tous les êtres humains de recevoir l'instruction et la formation correspondant à leurs aptitudes... ».
- Le décret n°97/196/PRG/SGG portant organisation du système éducatif en Guinée s'applique à l'ensemble des institutions publiques et privées ayant pour mission l'éducation.

Dans ce décret, il est indiqué, entre autres dispositions importantes, que :

- (i) l'éducation est la première priorité nationale, le secteur public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des tout-petits, des élèves et des étudiants et doit contribuer à l'égalité de chance ;
- (ii) le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ;
- (iii) aucun enfant ne doit être exclu du système éducatif avant 16 ans révolus, dès lors que les infrastructures, les équipements, les ressources humaines et la réglementation scolaire en vigueur le permettent.

Malgré ces dispositions législatives favorables, l'éducation pour tous reste encore un défi à relever à cause de l'insuffisance des infrastructures et de la pénurie des enseignants, toutes choses liées à l'histoire du pays et à ses difficultés économiques.

1.3.2. Evolution de la scolarisation

Les efforts fournis par le gouvernement en vue d'améliorer le système éducatif se traduisent par une nette évolution du taux de scolarisation, surtout au niveau primaire.

1.3.2.1. L'enseignement primaire

Comme l'indique le tableau 1.3, le taux brut de scolarisation a cru régulièrement durant la période 1990 et 1997. Cependant, cette évolution a été plus favorable aux garçons qu'aux filles.

Tableau 1.3 : Evolution des taux bruts (%) de scolarisation par sexe de 1990/1991 à 1996/1997.

Sexe	Années					
	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
Filles	19,6	19,7	22,8	25,7	29,2	31,5
Garçons	44,4	44,6	51,1	55,1	60,5	62,1
Total	31,8	31,9	36,7	40,1	44,5	46,5

Source : MENRS/SSP, Données statistiques enseignement primaire année scolaire 1996-1997.

Le tableau indique pour l'ensemble en 1996, un taux brut de scolarisation de 46,5% dont 62,1% pour les garçons et 31,5% pour les filles. Ce tableau cache les disparités régionales mises en évidence par les données du recensement. Les taux calculés à l'aide des statistiques du Ministère de l'Education sont approximatifs, étant donné que ces statistiques ne donnent pas l'effectif de la population scolarisable fournis par le recensement.

1.3.2.2. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire comprend deux ordres : l'enseignement secondaire général (composé des collèges ou premier cycle et des lycées ou second cycle) et l'enseignement secondaire professionnel (des écoles de type A et B). Malheureusement, les taux de scolarisation relatifs à ces différents cycles ne sont généralement pas disponibles, faute de statistiques.

1.3.3. Carte scolaire

De manière générale, la carte scolaire est un processus de planification de l'éducation qui permet de visualiser la structure éducative actuelle. Elle montre par exemple comment sont répartis sur le territoire national les écoles, les enseignants et les élèves.

En 1996, les écoles et les enseignants étaient répartis ainsi qu'il suit aux niveaux national et régional.

Tableau 1.4 : Nombre d'écoles et nombre d'enseignants par région naturelle

Régions	Ecoles		Enseignants	
	Nombre	%	Nombre	%
Basse Guinée	766	21,7	2895	21,9
Moyenne Guinée	816	23,1	2218	16,8
Haute Guinée	821	23,2	2630	19,9
Guinée Forestière	781	22,1	2433	18,4
Conakry	350	9,9	3058	23,1
Guinée	3534	100	13234	100

Source : MENRS/SSP, Données statistiques enseignement primaire année scolaire 1996-1997.

L'examen du tableau montre d'une part, pour l'ensemble du pays, une répartition inégale dans les régions naturelles des écoles et des enseignants et, d'autre part, une forte concentration des enseignants à Conakry (23,1% de l'effectif total). Une telle répartition de l'infrastructure et du personnel aura nécessairement des incidences sur le nombre d'enfants scolarisés par zone de résidence et sur les taux de scolarisation, l'encadrement et le passage.

1.4. LES PESANTEURS SOCIOCULTURELLES A L'EGARD DE LA SCOLARISATION DES FILLES

Diverses études menées sur la scolarisation des filles montrent que les causes de l'abandon scolaire des filles sont, à la fois intra et extra scolaires. La situation scolaire défavorable des filles résulte essentiellement des pesanteurs sociales. Les causes les plus citées sont les contraintes liées aux travaux domestiques, le mariage précoce et la religion.

1.4.1. La religion musulmane

Les deux principales études faites au sujet de l'influence de l'islam sur la scolarisation des filles apportent des résultats contradictoires, du moins différents. Alors qu' Alhassane

Sow (Banque mondiale 1994) affirme l'absence d'impact négatif de l'Islam sur la scolarisation des filles, Passy Kourouma (Ministère de l'Éducation Pré-Universitaire, 1991) attribue une partie des inégalités à l'Islam. D'autres études, plus générales, montrent que plus le niveau de scolarisation est faible, plus l'écart entre garçons et filles est grand. Ceci se vérifie en Guinée malgré l'absence de discrimination officielle entre les filles et les garçons.

1.4.2. Les contraintes liées aux travaux domestiques

La participation des filles et des garçons aux travaux domestiques et aux activités agricoles (surtout en milieu rural) est inégale. En effet, bien souvent, dans les centres urbains, les garçons sont moins chargés, quand ils ne sont pas exemptés des travaux domestiques. Par contre, en milieu rural, la participation des garçons aux travaux agricoles est relativement importante que celle des filles. Mais la participation féminine aux deux types de travaux suggère que la scolarité des filles en serait affectée, notamment en termes de durée de la fréquentation scolaire et d'âge d'entrée à l'école. En fait, ceci correspond au partage des rôles entre l'homme et la femme dans la société guinéenne. Laver le linge, puiser de l'eau, préparer les repas, s'occuper des plus petits des enfants, sont des activités dévolues aux femmes et aux filles et ce, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle considérée ou le niveau d'instruction des parents. Toutefois, la fille dont les parents ont un niveau de vie relativement élevé voient leur participation aux travaux domestiques allégée. Les filles dont les parents exercent une profession libérale (médecin, avocat, etc.) seront moins occupées, sinon pas du tout, à des travaux domestiques, tandis que la fille du paysan se verra souvent sollicitée et dans les champs et dans le ménage.

1.4.3. Le mariage précoce

Le mariage précoce est présenté par des études portant sur l'éducation en Guinée comme un des obstacles majeurs à la scolarisation des filles ou à la poursuite de leurs études après l'âge pubéral. Toutefois, Sow A.(1994) indique qu'en réalité ce n'est pas le mariage, en tant que tel, mais les conditions particulières dans lesquelles se fait le mariage dans un groupe social donné qui influencent la scolarisation des filles. Ainsi, dans les communautés rurales guinéennes, le mariage de la fille est utilisé comme une stratégie de survie, d'intégration ou de promotion sociale. Tandis qu'en zone urbaine où la scolarisation des filles peut augmenter les chances d'accès à un emploi moderne et donc celles d'un meilleur mariage, on scolarise plus

facilement la fille. En milieu rural, on néglige volontairement la scolarisation de la fille et les parents optent pour son mariage précoce.

1.5. LE ROLE DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE

La formation des ressources humaines, condition essentielle d'un développement durable, passe nécessairement par l'éducation. C'est pourquoi, des efforts considérables ont été fournis par le Gouvernement guinéen et le secteur privé depuis 1984 pour relever le niveau de scolarisation qui est passé de 29 % en 1990 à 46,5 % en 1996. Mais, la part exacte de chacun des secteurs privé et public dans l'amélioration de ce taux reste aujourd'hui difficile à évaluer, par manque d'informations précises. Cependant, comme souligné auparavant, les infrastructures et le fonctionnement du système sont essentiellement financés par l'Etat. La part du secteur privé reste encore très faible en ce qui concerne les effectifs. En effet, au niveau de l'enseignement primaire, le privé n'enregistre que 4,2 % des effectifs scolaires en 1994. Néanmoins, il y a une tendance à la hausse, car en 1996, ce pourcentage était de 9,5 %. Quant aux écoles privées, le nombre est passé de 85 à 94 entre 1994 et 1996. Par ailleurs, la proportion d'écoles primaires du milieu rural qui étaient de 80,2 % en 1993-1994 est passée à 41,9 % en 1996-1997.

1.6. LES EFFETS DE LA CRISE ECONOMIQUE SUR L'EDUCATION

Malgré les progrès enregistrés au niveau du primaire, le système éducatif évolue dans un environnement économique qui n'est pas toujours favorable à son essor. En effet, depuis une dizaine d'années, le pays connaît de sérieuses difficultés économiques. Le gouvernement a dû prendre des mesures d'austérité dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel adopté en 1989. Ce Programme vise, entre autres, la dévaluation de la monnaie, la refonte du système bancaire, la réorganisation de l'administration publique, la libération du commerce et des prix. Il a eu des effets négatifs dans le domaine de l'éducation en ce qui concerne l'offre d'infrastructures. En effet, si de nombreux établissements ont été construits pour le cycle primaire dans le cadre du PASE, les cycles secondaire, professionnel et universitaire souffrent encore d'un manque notoire d'infrastructures, surtout en zone rurale. Cela induit d'importants mouvements migratoires des zones rurales vers les centres urbains pour les motifs liés à la scolarisation.

Par ailleurs, les mesures prises dans le cadre de l'ajustement structurel n'ont pas toujours favorisé la scolarisation des enfants, surtout ceux issus des familles pauvres et ceux dont les parents ont été déflatés de la fonction publique. En effet, les coûts d'éducation deviennent aujourd'hui de plus en plus élevés et le revenu des ménages de plus en plus faible. Il s'ensuit une baisse des inscriptions scolaires et de nombreux abandons. Les enfants scolarisés quittent l'école pour plusieurs raisons. Parmi les plus citées, il y a l'incapacité des parents à faire face aux frais scolaires et à satisfaire les multiples besoins liés aux études des enfants. Ainsi, à cause des contraintes économiques des ménages (surtout en milieu rural), les enfants abandonnent l'école au profit du secteur informel où ils s'investissent dans diverses activités rémunératrices, en vue de venir en aide aux parents vieillissants dont ils constituent le principal soutien.

La limitation des recrutements à la fonction publique depuis 1991 n'a pas épargné les enseignants, ce qui a des conséquences négatives sur le taux d'encadrement des enfants et explique, entre autres, les taux de redoublement et d'abandon élevé tant en zone urbaine que rurale.

1.7. LES FACTEURS INTRA-SCOLAIRES

Au niveau des facteurs intra-scolaires, les études se recourent pour mettre l'accent sur la faiblesse de l'efficacité interne du système. En effet, celui-ci se caractérise par de nombreux redoublements et d'abandons, la pléthore des classes, l'insuffisance des infrastructures, l'inadéquation des programmes. A cela s'ajoutent l'attitude et le comportement des enseignants à l'égard des filles, la reproduction des préjugés sexistes et la multiplicité des barrières d'examen qui affectent davantage les filles que les garçons.

1.8. PROGRAMME D'ALPHABETISATION DES ADULTES

Dès son accession à l'indépendance, sachant les méfaits de l'analphabétisme sur le processus de développement, la Guinée a pris les mesures destinées à lutter contre ce fléau en mettant en place à partir de 1962 la commission nationale d'alphabétisation. Celle-ci avait pour objectifs de :

(i) faire des études préliminaires avant le lancement d'une campagne au cours de laquelle tous les citoyens analphabètes devraient apprendre à lire et à écrire par la méthode traditionnelle ;

(ii) Choisir les langues nationales utilisables pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture dans l'une des huit langues nationales retenues : Pular, Soussou, Maninka, Kissie, Kpelé, Lomagoi, Wamey et Oneyan) ;

(iii) concevoir et élaborer les syllabaires en langues nationales.

D'une manière générale, les efforts d'alphabétisation soutenus par les bailleurs de fonds ont permis à la Guinée entre 1988-1994 l'ouverture de 2 948 centres et d'atteindre 111 500 personnes pour l'alphabétisation.

Il y a certes de nombreux programmes en matière d'alphabétisation mais plusieurs facteurs ont limité leur portée : structure peu opérationnelle, faiblesse de la coordination des différents intervenants, la stratégie organisationnelle adoptée dans l'apprentissage des langues (service national d'alphabétisation, Conakry, 1998).

Quant au système éducatif guinéen, ce qui précède montre qu'il est marqué au moment du recensement, par :

- un ensemble de conditions qui favorisent les disparités sociales et géographiques en matière de scolarisation,
- un faible rendement interne du système ;
- un respect plus ou moins lâche des âges légaux à la scolarisation.

Chapitre 2

ALPHABETISATION ET ANALPHABETISME

Selon le Petit Larousse (1995), l'alphabétisation est l'action qui consiste à apprendre à lire et à écrire à un individu ou à une population adulte. Lors du recensement de 1996, pour saisir les personnes alphabétisées ou analphabètes, l'on a posé à toutes les personnes de 6 ans et plus, la question suivante : « Savez- vous lire et écrire ? ».

Cette question élimine de la population alphabétisée les personnes sachant seulement lire sans pouvoir écrire. Ainsi, est considérée comme **alphabétisée** toute personne sachant lire et écrire dans au moins l'une des quatre langues de référence retenues : langues nationales, français, arabe et anglais. A celles-ci, s'ajoutent les «autres langues». Par contre, toute personne ne sachant ni lire et ni écrire dans une langue est considérée comme **analphabète**.

Les données collectées sur l'alphabétisation de la population de 10 ans et plus, permettent de classer les personnes recensées en deux catégories : les personnes alphabétisées et les analphabètes. Le présent chapitre comporte donc deux sections. La première traite du niveau d'alphabétisation de la population de 10 ans et plus. La limite inférieure de 10 ans a été retenue à cause, d'une part, du non respect de l'âge légal d'inscription à l'école fixé à 7 ans et, d'autre part, de la probabilité de retour à l'analphabétisme des enfants ayant abandonné l'école avant 10 ans. La seconde, porte sur le niveau global de l'analphabétisme, sa structure par sexe, âge et milieu de résidence ; enfin, il est décrit l'évolution du phénomène depuis 1983.

2.1. NIVEAU D'ALPHABETISATION DE LA POPULATION 10 ANS ET PLUS.

Dans le cadre de l'alphabétisation des adultes, les pouvoirs publics, les ONG et certaines institutions ont fourni de gros efforts depuis l'indépendance du pays. Les données collectées en 1996 permettent d'avoir une vue d'ensemble des résultats obtenus, à travers les taux d'alphabétisation.

2.1.1. Situation d'ensemble

En rapportant les effectifs des personnes de 10 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque sur l'ensemble de la population du même groupe d'âge, l'on obtient les taux d'alphabétisation. Les résultats sont consignés dans le tableau 2.1.

Tableau 2.1: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 10 ans et plus selon le sexe et la région.

Région	Taux d'alphabétisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Basse Guinée	38,9	12,8	25,1
Moyenne Guinée	29,7	8,4	17,7
Haute Guinée	20,1	6,3	13,0
Guinée Forestière	34,1	12,0	22,5
Conakry	63,2	43,2	54,1
Guinée	37,0	14,8	25,4

La Guinée dans son ensemble affiche un niveau d'alphabétisation encore faible. En effet le niveau global d'alphabétisation du pays est évalué à 25%, ce qui signifie que sur 100 guinéens de 10 ans et plus recensés, seulement 25 savent lire et écrire dans une langue quelconque. Parmi ces personnes alphabétisées, environ 70 % sont des hommes et 30 % des femmes. Il existe donc une grande inégalité en matière d'alphabétisation entre les sexes. Par ailleurs, d'importantes disparités régionales sont constatées. En effet, hormis Conakry la capitale, où on enregistre un taux de 54%, les autres régions affichent un taux inférieur ou égal à 25%. La Haute Guinée est la région la plus en retard dans ce domaine avec un taux de 13%. Ceci s'explique par un bas niveau de la scolarisation et l'enclavement de cette région.

Le niveau d'alphabétisation présente aussi des écarts importants entre les deux sexes ; quelle que soit la région, le taux d'alphabétisation des hommes est deux fois et demi plus élevé que celui des femmes. En Haute Guinée, le taux masculin est trois fois plus important que celui des femmes.

Des écarts considérables existent aussi entre la population rurale et la population urbaine, la première ayant un niveau d'alphabétisation de plus de trois fois inférieur à la seconde. Les écarts entre zones rurale et urbaine se creusent encore beaucoup plus en fonction du sexe. Ainsi le taux d'alphabétisation des femmes rurales est près de 6 fois inférieur à celui des femmes urbaines, chez les hommes le rapport est de 1 à 2,5. Beaucoup d'efforts restent

donc à faire en milieu rural où moins d'un dixième (6%) de la population féminine et à peine un quart de la population masculine (24%) sont alphabétisées.

Tableau 2.2 : Taux d'alphabétisation (%) de la population urbaine et rurale de 10 ans et plus selon le sexe et la région

Régions	Taux d'alphabétisation					
	Rural			Urbain		
	M	F	Ens	M	F	Ens
Basse Guinée	30,0	6,6	17,3	63,6	34,7	59,6
Moyenne Guinée	26,0	6,0	14,5	58,8	32,8	45,6
Haute Guinée	13,4	3,0	8,0	52,4	23,4	37,9
Guinée Forestière	29,4	8,9	18,6	49,4	23,3	36,3
Conakry	-	-	-	63,2	43,2	54,1
Guinée	24,7	6,2	14,6	60,0	35,8	48,5

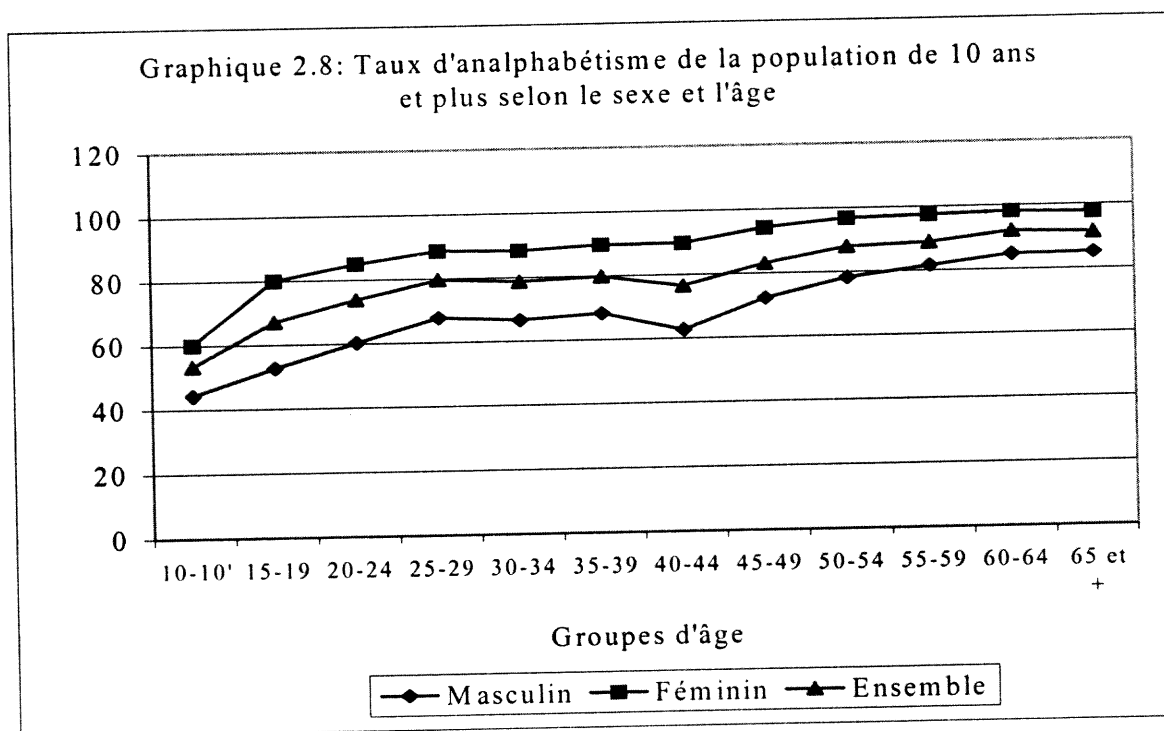
2.1.2. Structure de l'alphabétisation selon l'âge et le sexe

2.1.2.1. Ensemble du pays

L'examen du tableau 2.3 montre que, quel que soit le sexe, le taux d'alphabétisation décroît au fur et à mesure que l'âge augmente. Ce résultat reflète l'effet de génération en matière d'alphabétisation, le système scolaire s'étant progressivement développé avec le temps depuis l'époque coloniale. L'accès à l'école est relativement plus facile depuis l'indépendance qu'à l'époque coloniale. La hausse subite constatée au groupe d'âge 40-44 peut s'expliquer par le fait que les générations nées au début des années 50 ont bénéficié des avantages liés aux campagnes d'alphabétisation en langues nationales de la période 1963-1970, à moins qu'il ne s'agisse d'un effet des erreurs de déclaration de l'âge.

Tableau 2.3 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population de 10 ans et plus selon le sexe et l'âge.

Groupes d'âge	Taux d'alphabétisation		Ensemble
	Masculin	Féminin	
10-14	55,8	36,0	46,6
15-19	47,3	20,0	33,0
20-24	39,8	15,1	26,3
25-29	32,4	11,3	20,4
30-34	33,5	11,6	21,3
35-39	31,8	10,2	20,2
40-44	37,4	10,1	23,5
45-49	27,8	5,7	16,9
50-54	21,8	3,1	12,1
55-59	18,5	2,6	11,1
60-64	15,2	1,9	8,0
65 et +	14,9	2,3	8,6
Ensemble	37,0	14,8	25,4



L'examen des courbes (graphique 2.1) permet de faire les constations suivantes :

- les taux d'alphabétisation sont plus élevés aux jeunes âges notamment au sein du groupe d'âge 10-14 ans ; ce qui serait la conséquence des efforts déployés en matière d'alphabétisation et de scolarisation depuis le début des années 80 ;
- quel que soit le sexe, les générations nées avant 1930 sont presque entièrement analphabètes ;

- l'écart entre les hommes et les femmes existe à tous les âges et se creuse à mesure que les générations rajeunissent.

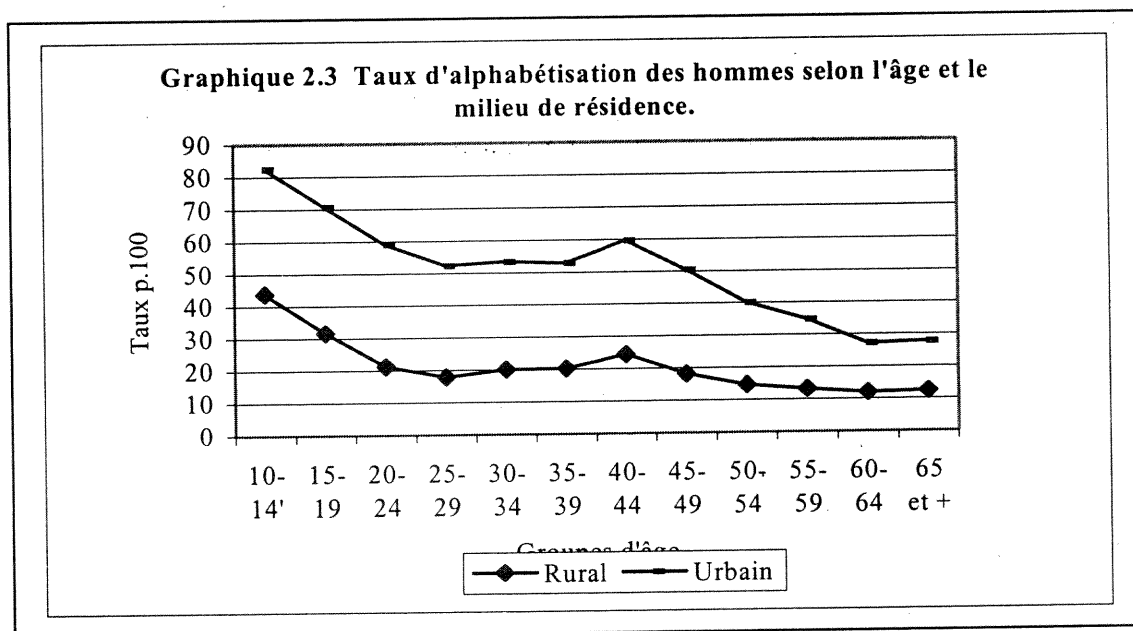
2.1.2.2. Taux d'alphabétisation selon l'âge et le milieu de résidence

A l'examen du tableau 2.4, il apparaît que la population urbaine de 10 ans et plus est nettement plus alphabétisée que celle rurale quel que soit le groupe d'âge. Ainsi, pour l'ensemble, le taux d'alphabétisation au sein du groupe 10-14 est de 72,3% en milieu urbain contre 33,8 % en milieu rural. Plusieurs raisons expliqueraient cette situation notamment, le développement des infrastructures scolaires et l'intérêt qu'accorde la population urbaine à la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes.

Tableau 2.4 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 10 ans et plus selon l'âge par milieu de résidence et le sexe.

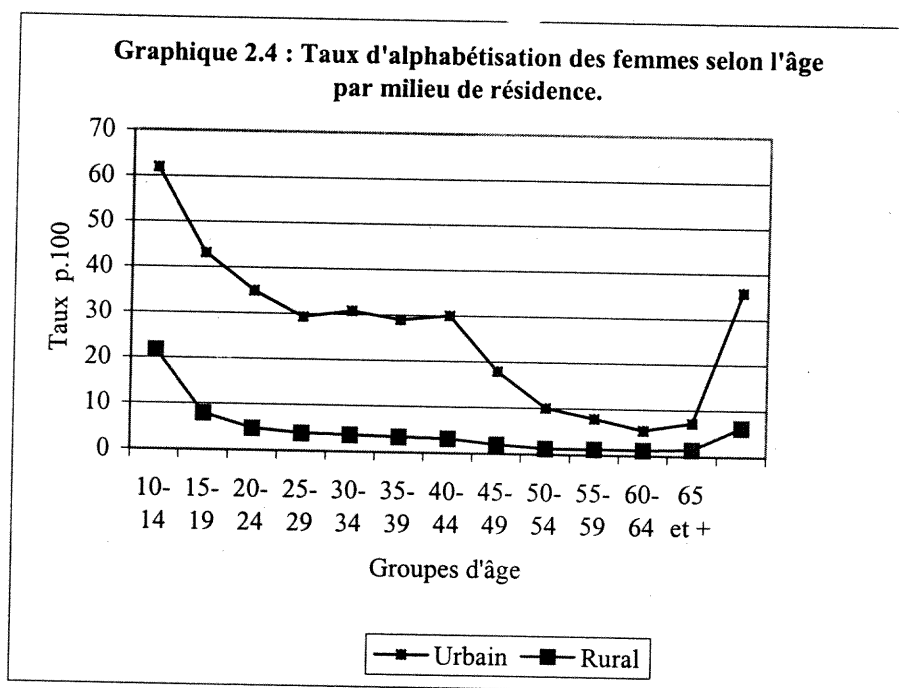
Groupes d'âge	Taux d'alphabétisation					
	Urbain			Rural		
	M	F	Ensemble	M	F	Ensemble
10-14	82,7	61,9	72,3	43,7	21,7	33,8
15-19	70,7	43,1	57,3	31,5	7,9	18,6
20-24	59,1	34,9	47,9	21,2	4,7	11,2
25-29	52,6	29,3	41,3	17,9	3,8	9,2
30-34	53,6	30,8	42,7	20,0	3,6	10,2
35-39	53,1	29,0	41,8	20,2	3,3	10,7
40-44	59,9	30,0	47,3	24,4	3,1	12,7
45-49	50,7	17,9	36,4	18,2	2,0	9,9
50-54	40,3	10,0	26,7	14,6	1,3	7,4
55-59	35,0	7,8	23,3	13,2	1,3	7,5
60-64	27,3	5,4	16,6	12,1	1,2	6,0
65 et +	28,2	7,1	17,2	12,5	1,4	7,0
Ensemble	60,0	35,8	48,5	24,7	6,2	14,2

Le graphique 2.2 confirme ce qui précède et montre par ailleurs que les taux sont une fonction décroissante de l'âge, d'une part, et d'autre part, que les anciennes générations qu'elles soient urbaines ou rurales, ne sont en général pas alphabétisées. Pour le sexe masculin, quel que soit l'âge, en milieu urbain, les hommes sont au moins deux fois plus alphabétisés qu'en milieu rural.



Les taux d'alphabétisation relativement élevés aux jeunes âges pour les hommes en milieu urbain (72,3% pour l'ensemble à 10-14 ans) sont les résultats des efforts fournis pour le développement de la scolarisation et de l'alphabétisation, qui privilégient les centres urbains

Comme le montre le graphique 2.4 ci-après, en milieu urbain, les femmes sont plus alphabétisées que celles du milieu rural quel que soit l'âge. Par ailleurs, aux âges élevés, il n'existe pas de différence entre les femmes des deux milieux.



Dans les deux milieux, des efforts sont encore nécessaires pour la scolarisation de la jeune fille surtout en milieu rural. Ici, en effet, en dehors du groupe d'âge 10-14 (21,7 %), les taux sont très bas : on enregistre 7,9 % à 15-19 ans et seulement de 1,2 % à 60- 64 ans. Ces taux montrent en général que les femmes rurales nées avant 1980 ne savent ni lire et écrire dans aucune langue. Par contre, en milieu urbain la situation continue de s'améliorer, surtout aux jeunes âges. En effet, à 10-14 ans, l'on enregistre un taux de 61,9 % qui, malheureusement décroît fortement et atteint à 15-19 ans 43,1 %. Cette baisse se poursuit de façon régulière au fur et à mesure que l'âge augmente.

Par ailleurs, comme pour l'ensemble du pays, la différence des niveaux d'alphabétisation est aussi fonction du milieu de résidence. Ceci est reflété par le graphique 2.4. En effet, en milieu urbain, le fossé entre hommes et femmes alphabétisés est rétréci aux jeunes âges (tableau 2.4). En milieu rural, tant aux jeunes âges qu'aux âges élevés, la différence en matière d'alphabétisation entre les sexes reste importante.

Ces différences existent en dépit des efforts déployés au cours des dernières années pour rapprocher le niveau d'alphabétisation des femmes de celui des hommes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, des investissements sont encore nécessaires en milieu rural en vue de rehausser le niveau d'alphabétisation féminin notamment.

2.1.3. Evolution du taux d'alphabétisation entre 1983 et 1996

Les taux d'alphabétisation de l'ensemble du pays, de Conakry et de la Basse Guinée n'ont presque pas varié entre 1983 et 1996 (tableau 2.5). Ceci s'expliquerait essentiellement par des problèmes conceptuels. La définition adoptée pour saisir les personnes alphabétisées est différente entre les trois opérations. En effet, pour le recensement de 1983, pour être alphabétisée la personne doit avoir 6 ans et plus et savoir lire ou écrire dans une langue. Avec cette approche on a certainement saisi en 1983 un nombre assez important de personnes alphabétisées. Ce qui permet de penser que les taux calculés à partir de ces données sont a priori surestimés. La définition adoptée en 1996 est plus restrictive. En effet, la personne alphabétisée doit avoir au moins 10 ans, savoir lire et écrire dans une langue. Cette définition réduit le nombre de personnes alphabétisées.

Tableau 2.5 : Taux (%) d'alphabétisation aux recensements de 1983 et 1996

Région	RGPH-1983	RGPH-1996
Basse Guinée	25,8	25,1
Moyenne Guinée	24,2	17,7
Haute Guinée	14,3	13,0
Guinée Forestière	16,4	22,5
Conakry	54,3	54,1
Guinée	25,7	25,4

Une certaine prudence doit donc être observée dans l'appréciation de l'évolution de l'alphabétisation. Malgré ce qui précède, il se dégage deux traits dans l'évolution des taux. On observe d'abord une tendance à la baisse en Moyenne Guinée dont le taux passe de 24,2% en 1983 à 17,7 % en 1996, ceci malgré les efforts fournis dans le cadre des projets agricoles ayant généralement un volet «alphabétisation». La baisse du taux d'alphabétisation dans cette région pourrait s'expliquer, entre autres, par la migration des hommes touchant les alphabétisés. La proportion des hommes alphabétisés étant supérieure à celle des femmes, leur départ entraîne la baisse du taux global d'alphabétisation de la région.

On note par ailleurs une hausse en Guinée Forestière où le taux passe de 16,4 % en 1983 à 22,5 % en 1996, soit un gain de 37,2 % au cours de la période. Les activités développées (scolarisation des filles, alphabétisation des jeunes femmes, construction d'école) par l'ONG Plan Guinée, l'arrivée depuis 1990 d'un nombre important de réfugiés

alphabétisés, le désenclavement de la région etc. expliqueraient entre autres facteurs, l'augmentation constatée.

En définitive, très peu de personnes savaient lire et écrire en 1996. Les régions se répartissent en deux groupes distincts : celles qui sont plus alphabétisées, Basse Guinée et Guinée Forestière et celles qui le sont moins, Haute Guinée et Moyenne Guinée. Par ailleurs, les hommes sont plus alphabétisés que les femmes quel que soit le milieu ou la région de résidence. Cette différence est influencée par l'âge et le milieu de résidence.

2.1.4. Les langues d'alphabétisation

Les langues d'alphabétisation ont été aussi saisies lors du recensement. Ces langues sont principalement : le français, l'anglais, l'arabe et les langues nationales. Les langues non spécifiées ont été classées dans la catégorie "autres"

2.1.4.1. Situation globale et variations régionales

D'après le tableau 2.6, le français est la principale langue d'alphabétisation, car il est pratiqué par 77% des personnes alphabétisées. La primauté du français sur les autres langues pourrait s'expliquer, d'une part, par l'abandon en 1984 des langues nationales comme langues d'enseignement et la généralisation de l'usage officiel du français pour le fonctionnement de l'administration et, d'autre part, par les efforts fournis pour l'expansion de la scolarisation d'une façon générale. Par ailleurs, plusieurs personnes ayant appris le français « sur le tas » ont pu se déclarer alphabétisées dans cette langue.

Tableau 2.6 : Répartition des personnes alphabétisées selon la langue et la région

Régions	Français	Anglais	Arabe	Langues nationales	Autres langues	Total Alphas
Basse Guinée	72,6	1,2	4,5	18,5	3,2	100
Moyenne Guinée	67,5	0,4	4,1	23,9	4,0	100
Haute Guinée	81,0	0,8	9,8	4,8	3,6	100
Guinée Forestière	69,2	20,6	5,2	1,5	3,5	100
Conakry	87,1	1,7	2,0	3,7	5,5	100
Guinée ensemble	77,1	4,9	4,2	9,5	4,3	100
Basse Guinée	68,1	1,0	5,0	22,7	3,3	100
Moyenne Guinée	64,2	0,3	3,8	27,3	4,3	100
Haute Guinée	79,7	0,6	10,9	5,4	3,7	100
Guinée Forestière	71,2	18,2	5,5	1,4	3,8	100
Conakry	85,0	1,6	2,4	4,8	6,2	100
Ensemble masculin	74,8	4,5	4,6	11,6	4,6	100
Basse Guinée	85,0	1,7	3,2	7,3	2,9	100
Moyenne Guinée	76,5	0,7	4,8	14,8	3,2	100
Haute Guinée	85,6	1,4	6,5	3,2	3,3	100
Guinée Forestière	63,9	27,0	4,6	1,7	2,9	100
Conakry	90,8	1,7	1,4	1,8	4,3	100
Ensemble féminin	82,6	6,0	3,2	4,7	3,5	100

Cependant, on relève d'importantes inégalités entre les régions dans l'alphabétisation en français. En effet, pour l'ensemble du pays, Conakry, avec 87 %, de personnes alphabétisées en français reste la région la plus alphabétisée en français du fait certainement de la concentration des infrastructures scolaires et services administratifs dans cette ville. La Haute Guinée, avec 81 %, dépasse la moyenne nationale et vient en deuxième position. Ceci paraît paradoxal et pourrait s'expliquer par des erreurs de saisies relatives aux réponses fournies à la question sur la langue d'alphabétisation.

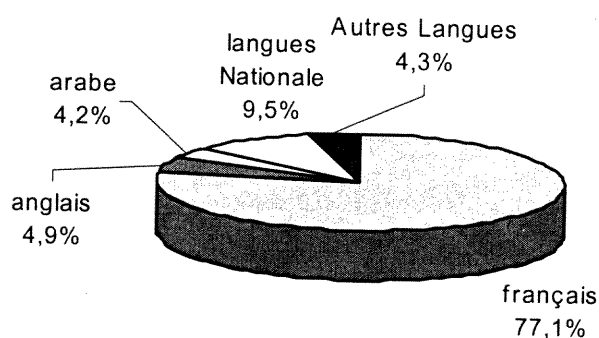
Dans l'ensemble, les langues nationales occupent peu de place dans l'alphabétisation (9,5 %), sauf en Moyenne et Basse Guinée où elles concernent 24 % et 18 % respectivement de la population. Ces niveaux régionaux relativement élevés s'expliquent par le fait que, dans un passé récent, plusieurs centres d'alphabétisation fonctionnels existaient dans ces régions et, de nos jours aussi, plusieurs projets communautaires incluant des volets d'alphabétisation y sont exécutés ; ce qui n'est pas le cas à Conakry où il n'existe pas de projets de développement rural.

Si en 1983 le français et l'arabe contribuaient de manière égale à l'alphabétisation des populations (28 % et 30 % respectivement), en 1996 le fossé entre les deux langues s'est élargi (77 % en français contre 4,2 % en arabe). Ceci est probablement dû à un problème de collecte sur le terrain (mauvaise formulation de la question par l'agent recenseur ou mauvaise interprétation par la personne recensée). Cela aurait eu pour conséquence de classer des personnes sachant lire et écrire l'arabe comme analphabètes, alors qu'elles devaient être saisies comme alphabétisées en arabe.

La proportion des personnes alphabétisées en anglais est globalement négligeable sauf en Guinée Forestière où l'anglais est pratiqué par un cinquième de la population alphabétisée. Cette proportion relativement élevée s'explique par la proximité de deux pays anglophones (Liberia et Sierra-léone) et la présence dans cette région des réfugiés provenant de ces pays.

Par ailleurs, le graphique 2.5 illustrant la répartition de la population de 10 ans et plus selon la langue d'alphabétisation, met en évidence l'importance du français comme langue écrite et parlée par l'ensemble des populations alphabétisées.

Graphique 2.5: Répartition de la population totale de 10 ans et plus alphabétisée selon la langue d'alphabétisation



L'on note aussi des écarts importants dans l'usage du français entre les deux sexes : alors que sur 100 hommes alphabétisés 75 le sont en français tandis que sur 100 femmes environ 83 savent lire et écrire le français (tableau 2.6). Cet écart surprenant s'expliquerait par la qualité des données et la tendance plus marquée des femmes analphabètes en milieu urbain de se déclarer alphabétisées en français dès lors qu'elles savent plus ou moins converser dans

cette langue. Ces inégalités entre hommes et femmes dans l'alphabétisation sont perceptibles dans toutes les régions.

Par ailleurs, bien que la Guinée soit fortement islamisée, dans l'ensemble, seulement 4,6 % des hommes et 3,1 % des femmes sont alphabétisées en arabe (tableau 2.6). Mais, avec 10,7 % d'hommes sachant lire et écrire cette langue, la Haute Guinée se distingue nettement des autres régions où pour le même sexe ce pourcentage est de 2,4 % et 5,5 % respectivement pour Conakry et la Guinée Forestière. Ce niveau relativement élevé de personnes alphabétisées en arabe en Haute Guinée, pourrait se justifier entre autres, par l'influence des «maninka mory». Ces grands marabouts ont largement contribué à la diffusion du Coran au sein de la population locale. Ceci a plus tard facilité l'enseignement de l'arabe comme langue véhiculaire.

En général, l'anglais n'est pratiqué que par les populations de la Guinée Forestière, avec environ 18% et 27 % respectivement pour les hommes et les femmes. Quant aux langues nationales, elles sont lues et écrites par les populations de la Moyenne Guinée (27 % des hommes et 14 % des femmes) et de Basse Guinée (23 % des hommes contre 7 % des femmes). Entre 1983 et 1996, il y a eu un recul considérable des langues nationales par rapport aux langues étrangères ; ceci s'expliquerait par leur suppression en 1984 dans les programmes scolaires officiels. Par ailleurs, les hommes sont presque trois fois plus alphabétisés en langues nationales que les femmes (11,6 % et 4,7% respectivement). Cela s'explique par les pesanteurs sociologiques du genre.

2.1.4.2. Langues d'alphabétisation selon le milieu de résidence

L'alphabétisation présente aussi des différences entre les milieux de résidence. Ainsi, des tableaux 2.8. et 2.9 se dégagent les constatations suivantes :

- quel que soit le milieu de résidence, au moins 60 % des personnes alphabétisées le sont en français ; cependant, les pourcentages les plus élevés se trouvent en milieu urbain et varient de 88,1 % à 70,1 % respectivement pour la Basse Guinée et la Guinée Forestière ;

- en milieu urbain aussi bien qu'en milieu rural, les pourcentages d'hommes alphabétisés en français sont partout inférieurs à ceux des femmes (sauf en Guinée Forestière), on rencontre la même situation en milieu rural ;
- s'agissant de l'alphabétisation en anglais, les femmes rurales de la Guinée Forestière se distinguent nettement des autres ; 33,5 % soit plus de 30 fois le pourcentage de la moyenne Guinée. Ceci s'explique par la présence massive parmi les réfugiés de femmes pratiquant l'anglais, ce n'est pas le cas en Moyenne Guinée.
- quant à l'arabe, il est plus lu et écrit par les hommes ruraux, surtout en Haute Guinée (15,4%) ;
- les langues nationales sont plus répandues en milieu rural surtout en Basse Guinée (30,4%) et en Moyenne Guinée (31,1%) .
- enfin, au cours de la période 1983-1996 la situation de l'alphabétisation selon la langue a fortement basculé vers le français (tableau 2.7) pour les raisons citées précédemment.

Tableau 2.7 : Répartition (en %) de la population urbaine de 10 ans et plus alphabétisée selon la langue, le sexe et la région.

Régions	français	anglais	arabe	langues Nationales	Autres langues	Total
Basse Guinée	88,1	0,5	2,5	5,4	3,4	100
Moyenne Guinée	88,6	0,6	1,9	3,5	5,5	100
Haute Guinée	88,9	0,7	4,7	1,7	4,0	100
Guinée Forestière	72,0	14,1	7,8	1,0	5,1	100
Conakry	87,1	1,7	2,0	3,7	5,5	100
Guinée ensemble	85,8	2,8	3,0	3,5	5,0	100
Basse Guinée	86,1	0,4	2,8	7,0	3,7	100
Moyenne Guinée	86,5	0,5	2,1	4,6	6,3	100
Haute Guinée	87,9	0,5	5,2	2,0	4,4	100
Guinée Forestière	73,0	12,4	8,1	1,0	5,5	100
Conakry	85,0	1,6	2,4	4,8	6,2	100
Ensemble masculin	84,1	2,6	3,3	4,4	5,6	100
Basse Guinée	92,0	0,7	2,1	2,3	2,9	100
Moyenne Guinée	92,0	0,7	1,6	1,6	4,0	100
Haute Guinée	91,0	1,2	3,7	1,0	3,1	100
Guinée Forestière	70,1	17,7	7,0	1,1	4,2	100
Conakry	90,8	1,7	1,4	1,8	4,3	100
Ensemble féminin	88,9	3,1	2,2	1,7	4,0	100

Tableau 2.8 : Alphabétisation selon la langue en 1983 et 1996.

Année de recensement	français	anglais	arabe	Langues nationales	Autres langues	Total
1983	29,8	nd	28,5	41,6	0,1	100,0
1996	77,1	4,9	4,2	9,5	4,3	100,0

Tableau 2.9 : Répartition (en %) de la population rurale de 10 ans et plus alphabétisée selon la langue, le sexe et la région.

Régions	français	anglais	arabe	langues nationales	Autres langues	Total
Basse Guinée	58,5	1,8	6,3	30,4	3,0	100
Moyenne Guinée	60,1	0,4	4,8	31,1	3,5	100
Haute Guinée	73,5	1,0	14,5	7,7	3,2	100
Guinée Forestière	67,6	24,3	3,8	1,7	2,6	100
Guinée ensemble	63,7	8,3	6,1	18,8	3,1	100
Basse Guinée	54,4	1,4	6,7	34,4	3,1	100
Moyenne Guinée	57,7	0,3	4,3	33,9	3,8	100
Haute Guinée	72,6	0,8	15,4	8,1	3,2	100
Guinée Forestière	70,3	21,1	4,1	1,6	2,9	100
Ensemble masculin	62,6	6,9	6,3	20,9	3,2	100
Basse Guinée	74,3	3,1	4,8	15,0	2,7	100
Moyenne Guinée	68,1	0,8	6,5	22,0	2,7	100
Haute Guinée	77,5	1,8	10,8	6,3	3,6	100
Guinée Forestière	59,4	33,5	2,9	2,1	1,9	100
Ensemble féminin	67,5	12,9	5,3	11,7	2,5	100

2.2. L'ANALPHABETISME

L'analphabétisme est un obstacle sérieux pour l'amélioration du bien être de la population. Il est pris en compte dans la détermination de l'indice de développement humain (IDH). C'est pourquoi son éradication constitue un objectif important des programmes de développement. Pour le combattre, il faut commencer par en évaluer l'ampleur. Le recensement de 1996 a saisi parmi les caractéristiques d'éducation de la population des informations concernant l'analphabétisme. Est considéré comme analphabète, d'après le recensement, tout individu ne sachant ni lire, ni écrire dans une langue étrangère ou nationale.

2.2.1 Niveau global d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus

2.2.1.1. Ensemble du pays

Pour l'ensemble du pays, on a dénombré en 1996 4 628 775 personnes âgées de dix ans et plus dont 3 451 383 sont des analphabètes soit 74,6%. Les données du tableau 2.9 montrent que trois quart de la population guinéenne en 1996 sont des analphabètes. L'analphabétisme est donc globalement élevé, avec cependant des disparités considérables entre les deux sexes, entre les régions naturelles et entre les centres urbains et les zones rurales. Parmi les personnes du sexe masculin, 63% sont des analphabètes contre 85,2% chez les femmes. Le phénomène varie considérablement aussi selon les régions : les taux les plus élevés sont ceux de la Haute Guinée (87,0 %) et de la Moyenne Guinée (82,3 %). Les taux sont relativement bas en Basse Guinée (74,9%) et en Guinée Forestière (77,5 %) et se rapprochent de la moyenne nationale (74,6 %). Conakry se distingue des autres régions avec le taux le plus faible (45,9 %). Ce bas niveau s'explique par une scolarisation massive des enfants de cette région et la concentration dans la capitale de plusieurs personnes alphabétisées venant des autres régions. Quelle que soit la région, l'analphabétisme frappe plus les femmes que les hommes. Le phénomène est plus marqué en Moyenne Guinée où sur 8 personnes analphabètes 5 sont des femmes contre seulement 3 hommes. Par ailleurs, en Haute Guinée, sur 9 personnes analphabètes 4 sont des hommes et 5 des femmes. Le sexe est donc un facteur de différenciation de l'alphabétisation.

Tableau 2.10 : Taux d'analphabétisme (en %) de la population totale de 10 ans et plus selon le sexe et la région.

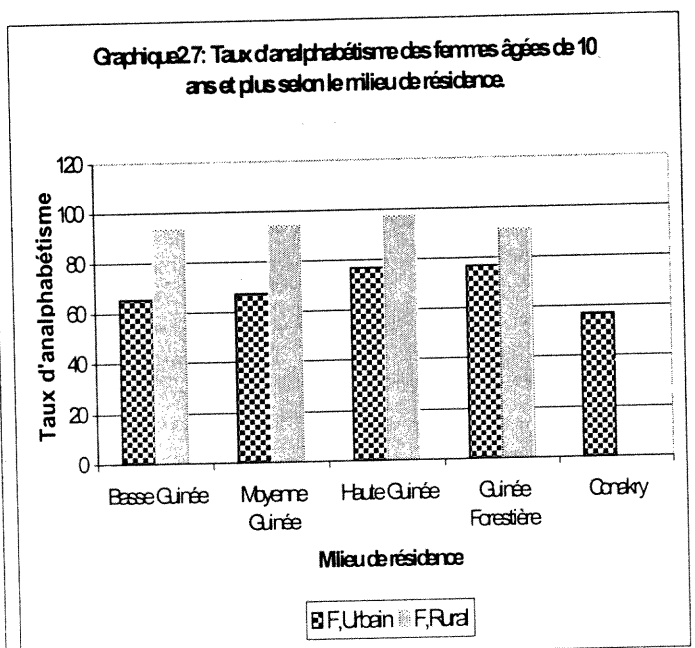
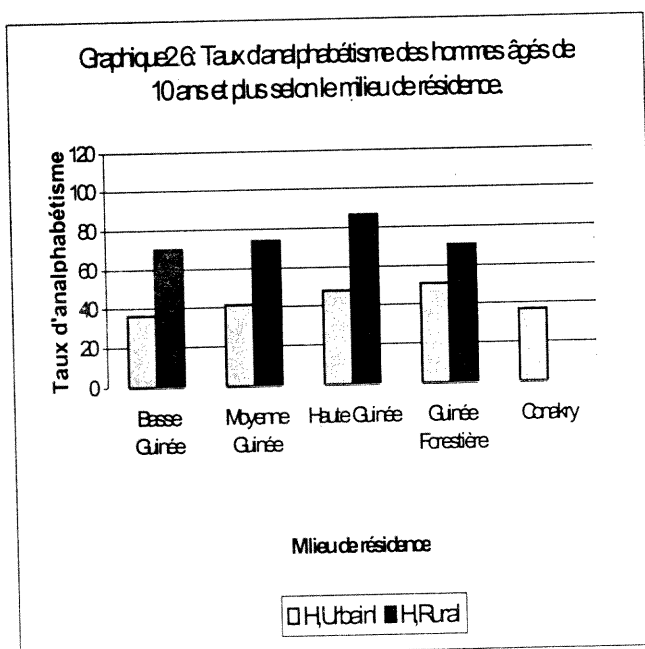
REGIONS	Taux d'analphabétisme		
	M	F	Ens
Basse Guinée	61,1	87,2	74,9
Moyenne Guinée	70,3	91,6	82,3
Haute Guinée	79,9	93,7	87,0
Guinée Forestière	65,9	88,0	77,5
Conakry	36,8	56,8	45,9
Guinée	63,0	85,2	74,6

2.2.1.2. Niveau d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus selon le sexe, la région et le milieu de résidence.

Le niveau d'analphabétisme des populations rurales est nettement plus élevée que celui de la population urbaine. En effet, pour l'ensemble, 85,4 % des individus en milieu rural (soit environ 9 personnes sur 10) ne savent lire et écrire dans aucune langue contre environ 51,5 % en milieu urbain. Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont nettement plus analphabètes que les hommes. En effet, en milieu urbain, 4 hommes sur 10 sont analphabètes et environ 7 femmes du même effectif le sont. La situation devient très préoccupante en milieu rural surtout pour le sexe féminin. En effet, ici, sur 100 femmes, environ 94 sont analphabètes. Ce phénomène est reflété par les graphiques 2.6 et 2.7.

Tableau 2.11 : Variation des taux d'analphabétisme (%) des populations urbaine et rurale de 10 ans et plus selon le sexe et la région.

Régions	Taux d'analphabétisme					
	Urbain			Rural		
	M	F	Ens.	M	F	Ens.
Basse Guinée	36,4	65,3	50,4	70,0	93,4	82,7
Moyenne Guinée	41,2	67,2	54,4	74,0	94,0	85,5
Haute Guinée	47,6	76,6	62,1	86,6	97,0	92,0
Guinée Forestière	50,6	76,7	63,7	70,6	91,1	81,4
Conakry	36,8	56,8	45,9	-	-	-
Guinée	40,0	64,2	51,5	75,3	93,8	85,4



Plusieurs raisons justifient le niveau relativement bas des taux d'analphabétisme en zone urbaine :

- la concentration en ville des infrastructures scolaires entraînant une plus forte scolarisation ;
- le faible impact en milieu urbain des pesanteurs culturelles défavorables à la scolarisation, encore vivaces dans les zones rurales ;
- l'arrivée dans les zones urbaines d'une population plus ou moins alphabétisée à la recherche d'un emploi salarié.

L'examen des différences régionales d'analphabétisme montre que les populations urbaines de la Guinée Forestière (63,7 %) et de la Haute Guinée (62,1 %) sont plus analphabètes que celles des régions de la Basse Guinée (50,4 %) et de la Moyenne Guinée (54,4 %) dont le niveau d'analphabétisme se rapproche de celui de la population urbaine (51,7 %).

En milieu rural, l'exode rural sélectif ajouté à la précarité de l'infrastructure scolaire, une déscolarisation précoce et des traditions peu favorables à l'alphabétisation expliqueraient l'analphabétisme chronique de la population. Pour ce milieu, la Haute Guinée et la Moyenne Guinée avec des taux respectivement de 92 % et 85 % sont les plus analphabètes.

En définitive, l'analphabétisme touche la majeure partie de la population de 10 ans et plus en 1996. Le phénomène reste cependant plus aigu en milieu rural. Cependant les femmes aussi bien rurales qu'urbaines, sont plus victimes du phénomène que les hommes, ce qui constitue entre autres, le principal frein à leur émancipation.

2.2.1.3. Niveau d'alphabétisation par préfecture et par sexe

En matière d'alphabétisation, les préfectures présentent aussi des disparités remarquables, surtout entre Conakry et les autres préfectures. Ainsi, la situation est assez grave dans les préfectures de Dabola, Dalaba, Dinguiraye, Faranah, Gaoual, Kérouané, Koubia, Mali, Mamou, Pita, Siguiiri et Tougué. En effet, toutes ces préfectures ont un taux d'analphabétisme qui dépasse 80 %. La situation est encore plus préoccupante à Beyla, Kouroussa et Mandiana où le taux dépassait 90 % en 1996 (tableau 2.12).

En ce qui concerne le sexe, partout les hommes sont plus alphabétisés que les femmes, avec toutefois un écart très variable. Il est significatif à Conakry où le taux

d'analphabétisme est relativement faible (45,9%). Par contre, dans les préfectures comme Mandiana et Kouroussa, l'analphabétisme touche presque de la même manière les deux sexes.

Des efforts soutenus sont encore nécessaires pour l'éradication de l'analphabétisme surtout si l'on prend en compte les effectifs d'enfants qui pour des raisons multiples échappent chaque année à la scolarisation.

Tableau 2.12 : Taux d'analphabétisme par préfecture et par sexe.

PREFECTURE	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Beyla	84,9	96,4	90,7
Boffa	63,0	90,9	77,8
Boké	59,0	83,2	71,5
Conakry	36,8	56,6	45,9
Coyah	50,0	79,1	64,9
Dabola	77,9	93,1	85,9
Dalaba	67,9	93,4	82,5
Dinguiraye	82,7	95,8	89,7
Dubrêka	65,9	91,1	79,4
Faranah	77,6	91,9	84,9
Forécariah	63,5	92,3	79,1
Fria	48,5	73,8	61,0
Gaoual	81,4	93,5	87,8
Guéckédou	68,1	88,9	79,1
Kankan	69,9	88,6	79,6
Kérouané	80,2	93,5	86,5
Kindia	58,2	85,4	72,3
Kissidougou	67,0	88,5	78,1
Koubia	64,2	93,8	81,1
Koundara	70,4	88,2	79,8
Kouroussa	84,8	96,1	90,8
Labé	58,1	84,3	73,0
Lélouma	73,1	94,8	86,4
Lola	65,7	89,2	78,1
Macenta	64,7	88,2	77,2
Mali	76,6	94,9	87,1
Mamou	76,3	92,3	84,8
Mandiana	88,5	97,3	93,1
N'Zérékoré	55,9	83,4	70,2
Pita	69,7	91,6	82,6
Siguiiri	82,7	95,5	89,4
Télimélé	72,5	92,9	83,9
Tougué	64,3	93,0	80,5
Yomou	56,8	92,4	70,5
Guinée	63,0	85,2	74,6

2.2.2. Structure de l'analphabétisme par sexe, âge et milieu de résidence.

Le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge. Pour l'ensemble, il varie de 53,4 % pour les 10-14 ans à 91,4 % pour les 65 ans et plus (tableau 2.11, graphique 2.8). Il apparaît aussi un effet de génération en matière d'analphabétisme. En effet, les anciennes générations dans leur quasi totalité sont analphabètes alors que les jeunes générations le sont moins. Ainsi, à 10 -14 ans le taux d'analphabétisme est 53,4% pour l'ensemble. Dans ce groupe d'âges aussi, le taux varie considérablement selon le sexe : 60,0% pour le sexe féminin et 44,2% pour les hommes. Les données du recensement montrent en outre que, quel que soit l'âge, les femmes sont toujours défavorisées par rapport aux hommes. En effet, ceux-ci ne dépassent 80% qu'après 55 ans, alors que le taux d'analphabétisme des femmes atteint déjà 80% entre 15 et 20 ans et, à partir de 65 ans, presque aucune femme ne sait lire et écrire.

De manière générale, les conséquences de tels niveaux d'analphabétisme sont multiples :

- sur le plan politique, l'analphabétisme ne permet pas la participation consciente de la population au développement du pays, en particulier, il ne favorise pas l'éducation politique et civique de la population ;
- sur le plan économique, l'analphabétisme ne permet pas à la population de se doter des capacités de se prendre en charge en ce qui concerne l'autosuffisance alimentaire, la santé, l'éducation, la gestion économique, la gestion de l'environnement, etc. ;
- enfin, sur le plan socioculturel une population analphabète ne peut véhiculer le contenu positif de la culture nationale.

Selon le milieu de résidence et quel que soit le sexe, l'analphabétisme reste une fonction croissante de l'âge.

Tableau 2.13: Taux d'analphabétisme (en %) de la population de 10 ans et plus selon le sexe et l'âge.

Groupes d'âge	Taux d'analphabétisme		Ens.
	M	F	
10-14	44,2	60,0	53,4
15-19	52,7	80,0	67,0
20-24	60,2	84,9	73,7
25-29	67,6	88,7	79,6
30-34	66,5	88,4	78,7
35-39	68,2	89,8	79,8
40-44	62,6	89,9	76,5
45-49	72,2	94,3	83,1
50-54	78,2	96,8	87,9
55-59	81,5	97,4	88,9
60-64	84,8	98,1	92,0
65 et +	85,1	97,7	91,4

Graphique 2.8: Taux d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus selon le sexe et l'âge

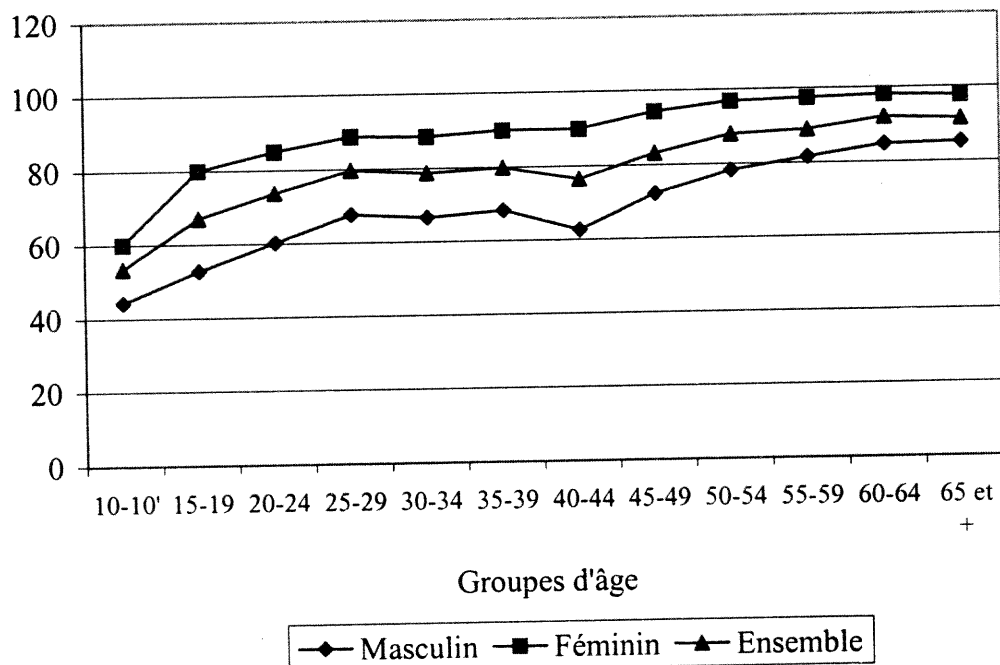


Tableau 2.14 : Structure des populations analphabètes urbaine et rurale de 10 ans et plus selon le sexe et l'âge.

Groupes d'âge	Taux d'analphabétisme					
	Urbain			Rural		
	M	F	Ens.	M	F	Ens.
10-14	17,3	38,1	27,7	56,3	78,3	66,2
15-19	30,0	56,9	42,7	68,5	92,1	88,8
20-24	40,8	65,1	52,1	78,8	95,3	90,8
25-29	47,4	70,7	58,7	82,1	96,2	89,8
30-34	46,4	69,2	57,3	80,0	96,3	89,3
35-39	46,9	71,0	58,2	79,8	96,7	87,3
40-44	40,1	70,0	52,7	75,6	96,9	90,1
45-49	49,3	82,1	63,6	81,8	98,0	92,6
50-54	59,7	90,0	73,3	85,4	98,7	92,5
55-59	65,0	92,2	76,7	86,8	98,8	94,0
60-64	72,7	94,6	83,4	87,9	98,6	93,0
65 et +	72,3	92,9	82,8	87,5	98,6	92,7

En milieu urbain, pour l'ensemble, les taux d'analphabétisme sont assez bas pour le groupe 10-14 ans. Ceci dénote les efforts consentis dans la scolarisation des enfants en général. Aussi, en milieu urbain, le taux d'analphabétisme des générations nées entre 1976 et 1981, quel que soit le sexe est relativement bas. Par exemple, il est de 17,6 % chez les hommes entre 10 et 14 ans et pour le même groupe d'âge, 38,4 % chez les femmes. Soit le double de celui des hommes. Les anciennes générations, celles nées avant 1941, ont un niveau d'analphabétisme voisin de 60% à 50-54 ans chez les hommes, contre environ 90% chez les femmes. Malgré les avantages qu'offre le milieu urbain, les personnes âgées de 65 ans et plus en 1996 sont dans leur grande majorité analphabètes quel que soit le sexe, 72,3% chez les hommes et 93% chez les femmes. Indépendamment de l'âge, les femmes sont plus analphabètes que les hommes. Cependant l'écart augmente progressivement des anciennes générations aux jeunes générations. En effet, pour les personnes dont l'âge se situe entre 60-64 ans, à 100 femmes analphabètes correspondent 82 hommes. Par contre, à 10-14 ans pour le même effectif de femmes, sont associés 46 hommes analphabètes. En milieu rural, l'analphabétisme est encore très élevé. En effet, pour les deux sexes, le taux varie de 66, 2 % (10 -14 ans) à 92,7 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus. D'une manière générale les femmes sont dans leur quasi-totalité analphabètes en milieu rural. En effet, le phénomène touche de la même manière aussi bien les jeunes générations que les anciennes. A titre d'illustration, à partir 20 ans déjà, sur 100 femmes de ce milieu plus de 95 sont analphabètes.

Le niveau du phénomène, bien qu'important chez les hommes est moins élevé et l'on observe des variations à la baisse dans les groupes d'âge 30- 44 ans, qui correspondent aux personnes nées entre 1951 et 1966. Celles-ci, en effet, bien que n'ayant pas été scolarisées, ont dû bénéficier de l'avantage des campagnes d'alphabétisation lancées par la première République en 1968. Ce qui n'a pas été le cas, d'une part, chez les jeunes générations qui n'ont profité que de la scolarisation, et d'autre part, chez les anciennes qui n'ont profité probablement que de l'enseignement coranique. Mais, comme précédemment dit pour l'alphabétisation, ces variations pourraient aussi provenir de l'effet des erreurs de déclaration des âges.

Indépendamment de l'âge, les femmes rurales sont plus analphabètes que les hommes. Ceci malgré les efforts consentis par les différents intervenants dans les activités visant une plus grande scolarisation des filles. Par ailleurs, les femmes du groupe d'âge 30-44 ans n'ont pas beaucoup saisi les multiples opportunités que leurs offrait la révolution culturelle socialiste.

2.2.3. Evolution du phénomène entre 1983 et 1996

Au cours de la période intercensitaire 1983-1996, l'analphabétisme a certes diminué mais, cela n'apparaît pas dans le tableau 2.15. Les raisons sont celles invoquées au sujet de l'alphabétisation (tableau 2.5).

Tableau 2.15 : Taux d'analphabétisme (%) par région en 1983 et 1996

Régions	1983	1996
Basse Guinée	74,2	74,9
Moyenne Guinée	75,8	82,4
Haute Guinée	85,7	87,1
Guinée Forestière	83,6	77,5
Conakry	45,7	45,9
Guinée	74,3	74,6

Tableau 2.16 : Taux d'analphabétisme (%) selon l'âge et le milieu de résidence en 1983 et 1996.

Groupes d'âge	RGPH-83 *			RGPH-96		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
10-14	28,4	68,9	55,3	27,7	66,2	53,4
15-19	38,1	79,5	55,3	42,7	81,4	67,0
20-24	45,1	84,4	71,1	52,1	88,8	73,7
25-29	52,5	85,5	76,3	58,7	90,8	79,6
30-34	59,3	85,1	78,5	57,3	89,8	78,7
35-39	69,3	85,8	81,9	58,2	89,3	79,8
40-44	72,3	85,9	82,9	52,7	87,3	76,5
45-49	74,0	85,0	82,8	63,6	90,1	83,1
50-54	74,5	84,9	83,1	73,3	92,6	87,9
55-59	73,3	82,2	80,8	76,7	92,5	88,9
60-64	78,5	84,4	83,7	83,4	94,0	92,0
65 et +	-	-	-	82,8	93,0	91,4

Comme déjà souligné, on ne peut pas comparer de manière stricte les taux trouvés aux deux dates, car on observe une stabilité apparente des niveaux entre 1983 et 1996 due à la différence de définitions de l'alphabétisation aux cours des deux opérations.

En conclusion, la lutte contre l'analphabétisme a été engagée par le gouvernement depuis l'indépendance avec l'appui des organismes internationaux et de la coopération bilatérale. Mais les progrès enregistrés sont insuffisants et ont surtout touché les zones urbaines, d'une part, et les hommes, d'autre part. Le taux d'analphabétisme très élevé (75%) montre l'ampleur des efforts qui restent encore à fournir pour faire reculer ce fléau, surtout dans les zones rurales et particulièrement chez les femmes.

Chapitre 3

SCOLARISATION

La scolarisation est un facteur important des transformations qui s'opèrent dans la société. Elle influence notamment la situation sanitaire de la population, l'évolution de la fécondité et de la mortalité et bien d'autres aspects de la vie des individus et des communautés.

Convaincu de ce rôle primordial de la scolarisation dans l'amélioration des conditions de vie de la population, le gouvernement a inscrit le développement du secteur éducatif parmi ses priorités. Le recensement fournit une gamme d'informations sur la fréquentation. Ces informations peuvent être croisées avec d'autres caractéristiques de la population pour donner une vue globale de la scolarisation qui complète les statistiques fournies par le Ministère de l'Education.

L'analyse de la scolarisation concerne la population de 7 ans et plus recensée en 1996. Elle se fera en deux sections : la première mettra l'accent sur les effectifs de la population scolarisable et de la population scolaire, la deuxième traitera de la mesure du niveau de scolarisation.

Avant d'aborder l'analyse des données sur la fréquentation scolaire, quelques précisions sont nécessaires.

- a) Avant l'entrée en vigueur du décret n° 97/96/PRG/SGG fixant l'âge d'inscription à 6 ans à partir de 1997, l'enfant guinéen était officiellement inscrit à l'école à 7 ans. Cependant dans la pratique, en fonction de certaines contraintes de la société guinéenne, l'âge d'inscription peut varier entre 7 à 10 ans, surtout en milieu rural où la demande est généralement supérieure à l'offre d'éducation. L'enfant le plus âgé a la priorité d'inscription sur le plus jeune qui peut attendre l'année suivante.
- b) D'après les dispositions en vigueur en 1996 et renforcées par celles du décret mentionné ci-dessus, aucun enfant n'est exclu du système entre 6 et 16 ans. Il peut ainsi redoubler chaque niveau du primaire, passer ainsi 12 ans au lieu 6 dans ce cycle sans être renvoyé.
- c) Pour des raisons pratiques, la population scolarisable considérée ici l'est par référence au niveau primaire et au niveau secondaire (1^{er} et 2^{ème} cycle). Ainsi, la population

scolarisable au niveau primaire est constituée par l'ensemble des jeunes âgés de 7 à 12 ans. Tandis que celle du secondaire comprend l'effectif des jeunes dont l'âge est compris dans l'intervalle 13 - 19 ans.

- d) La population scolaire est l'ensemble des personnes recensées en 1996 dans l'un des cycles d'études suivants : primaire, secondaire, professionnel et supérieur.
- e) La population non scolaire regroupe tous les individus qui, en 1996 ne fréquentaient pas l'un des cycles d'études ci-dessus identifiés. Plus exactement toutes les personnes saisies en dehors d'un cycle d'étude même si elles avaient, dans le passé, fréquenté l'un ou l'autre des cycles retenus.
- f) La population scolarisée est l'ensemble des personnes fréquentant un cycle donné plus celles ayant fréquenté à un moment donné l'un des cycles indiqués ci-dessus.
- g) La population non scolarisée est constituée des personnes âgées de 7 à 18 ans n'ayant jamais fréquenté un établissement scolaire.
- h) Les élèves et étudiants sont toutes les personnes des deux sexes inscrites et fréquentant régulièrement un établissement scolaire au moment du recensement. Ils constituent la population scolaire.

3.1. VARIATIONS DES EFFECTIFS DE LA POPULATION SCOLARISABLE ET DE LA POPULATION SCOLAIRE

3.1.1. Effectifs des élèves et étudiants

3.1.1.1. Données globales

Au recensement de 1996, on a dénombré 914 846 élèves et étudiants âgés de 6 à 29 ans, soit 51.963 de plus qu'en 1983. Dans cet effectif, 326 975 sont des filles et 587.871 des garçons. Les effectifs d'élèves sont inégalement repartis entre les régions. Conakry regroupe la proportion la plus importante des élèves recensés dans le pays, soit 30 %. La Haute Guinée (11,9 %) et la Moyenne Guinée (15,8 %) sont les régions les plus pauvres en élèves et étudiants. La Guinée Forestière avec 22,8 % de l'effectif total, conserve l'avantage acquis en 1983 (18 %) sur les autres régions (tableau 3.1). La concentration des élèves à Conakry s'explique par l'existence d'une infrastructure relativement plus moderne et plus riche ainsi que par l'attrait qu'exerce la capitale sur les autres régions.

Le pourcentage des filles dans la population scolaire totale est partout inférieur à celui des garçons. L'on note environ 3 filles sur 10 garçons dans toutes les régions contre 4 sur 10 pour

la capitale. On est encore loin d'une scolarisation massive des jeunes filles surtout dans la région de Haute Guinée où seulement 30,4% de l'effectif total des élèves tous cycles sont des filles.

Tableau 3.1 : Répartition des élèves et étudiants selon le sexe et la région

Région	Masculin		Féminin		Ensemble		% filles scolaires
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Basse Guinée	116016	19,7	59128	18,1	175144	19,1	33,8
Moyenne Guinée	96012	16,3	48546	14,8	144558	15,8	33,6
Haute Guinée	75449	12,8	33000	10,1	108449	11,9	30,4
Guinée Forestière	138055	23,5	72096	22,0	210151	23,0	34,3
Conakry	162339	27,6	114205	34,9	276544	30,2	41,3
Guinée	587871	100,0	326975	100,0	914846	100,0	35,7

Du tableau 3.2 il ressort que 42,4% de l'effectif global d'élèves recensés (914.846) résident en milieu rural. Ce pourcentage élevé s'explique par le développement récent de l'infrastructure (surtout au primaire) scolaire dans les villages, fruit des efforts conjugués de plusieurs intervenants, notamment des ressortissants des Communautés Rurales de Développement bénéficiaires. Cependant, cette part relativement élevée laisse de côté chaque année une demande non satisfaite élevée comme le montre les taux de scolarisation.

En milieu rural, sur 100 élèves, 31 sont des filles contre 40 en milieu urbain. La répartition des élèves urbains par région indique, que un peu plus de la moitié (52,5%) des élèves des villes se trouvent à Conakry et, 7,7% et 9,4% respectivement en Moyenne Guinée et en Haute Guinée. La Basse Guinée avec 16,6%, occupe le deuxième rang après Conakry.

Tableau 3.2 : Répartition des élèves et étudiants selon le sexe, le milieu de résidence et la région.

Région	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Basse Guinée	54426	17,0	32738	15,8	87164	16,5
Moyenne Guinée	24286	7,6	16353	7,9	40639	7,7
Haute Guinée	32318	10,1	17059	8,2	49377	9,4
Guinée Forestière	46558	14,6	26422	12,8	72980	13,9
Conakry	162339	50,7	114205	55,2	276544	52,5
Guinée Urbain	319927	100,0	206777	100,0	526704	100,0
Basse Guinée	61590	23,0	26390	22,0	87980	22,7
Moyenne Guinée	71726	26,8	32193	26,8	103919	26,8
Haute Guinée	43131	16,1	15941	13,3	59072	15,2
Guinée Forestière	91497	34,1	45674	38,0	137171	35,3
Guinée Rural	267944	100,0	120198	100,0	388142	100,0

Par contre, en milieu rural se sont, la Guinée Forestière (35 %) et la Moyenne Guinée (27,2%) qui renferment le plus d'élèves. Le poids élevé de la population rurale dans ces deux régions expliquerait ce fait.

3.1.1.2. Effectif des élèves et étudiants par cycle d'enseignement, sexe et milieu de résidence

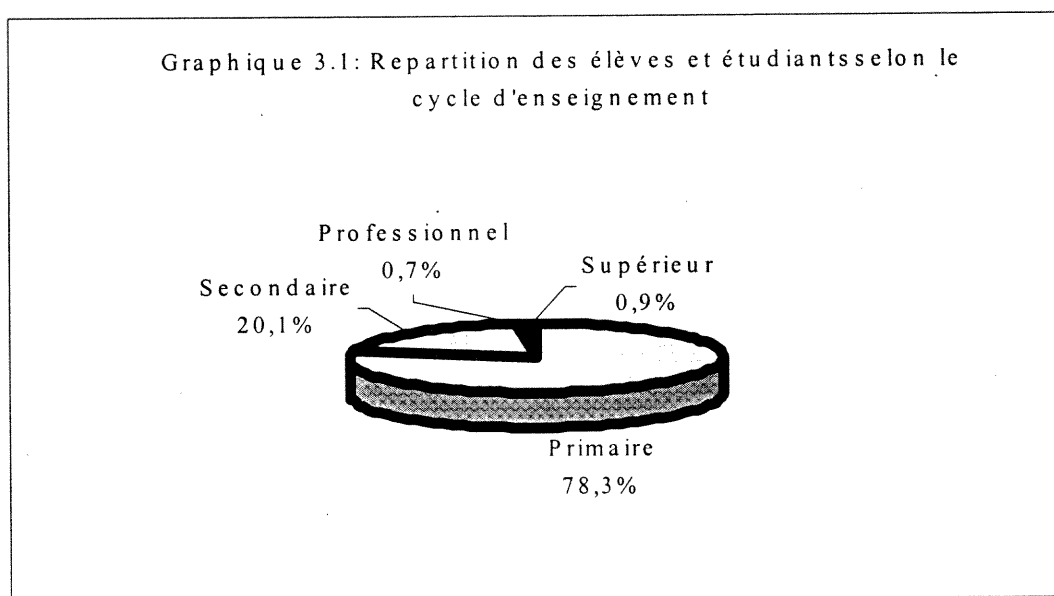
Comme l'indique le tableau 3.3, les effectifs d'élèves et étudiants par cycle d'enseignement sont fortement influencés par le milieu de résidence.

Tableau 3.3 : Répartition des élèves et étudiants selon le cycle d'enseignement, le sexe et le milieu de résidence

Cycle d'étude	Masculin		Féminin		Total		RM (%)
	Effectifs (1)	(1/3) %	Effectifs (2)	(2/3) %	Effectifs (3)	(3/3) %	
Primaire	444538	62,0	272123	38,0	716661	100	163,4
Secondaire	132760	72,3	50986	27,7	183746	100	260,4
Professionnel	3993	60,3	2625	39,7	6618	100	152,4
Supérieur	6580	84,1	1241	15,9	7821	100	530,2
Guinée ensemble	587871	64,3	326975	35,7	914846	100	179,8
Primaire	210190	56,8	159563	43,2	369753	100	131,7
Secondaire	99660	69,6	43440	30,4	143100	100	229,4
Professionnel	3824	59,8	2571	40,2	6395	100	148,7
Supérieur	6253	83,9	1203	16,1	7456	100	519,8
Guinée-urbain	319927	60,7	206777	39,3	526704	100	154,7
Primaire	234348	67,6	112560	32,4	346908	100	208,2
Secondaire	33100	81,4	7546	18,6	40646	100	438,6
Professionnel	169	75,8	54	24,2	223	100	513,0
Supérieur	327	89,6	38	10,4	365	100	860,5
Guinée-rural	267944	69,0	120198	31,0	388142	100	222,9

En 1996, la grande majorité des élèves avait été recensée au primaire, soit 78,3 % de l'effectif total. Par ailleurs, 20,1 % se trouvaient au secondaire contre 0,7 % et 0,9 % respectivement au professionnel et au supérieur. L'écart entre les effectifs du primaire et ceux des autres cycles traduit l'importance des déperditions scolaires dans le système éducatif, dont les facteurs méritent d'être étudiés en vue de les maîtriser : insuffisance d'infrastructure viable en milieu rural surtout au niveau du secondaire ; travail précoce des enfants dans l'informel ; mariage et grossesses précoces des filles.

Le rapport de masculinité par cycle d'études montre en général un faible accès des filles dans le système scolaire guinéen. Aussi, leurs abandons augmentent avec le cycle. En effet, l'effectif des filles varie de 38 % au primaire à 15,9 % dans le supérieur. Au professionnel 39,7 % de l'effectif sont des filles. Ce niveau élevé s'explique par leur présence massive dans les écoles de santé, de secrétariat et d'enseignement, filières dans lesquelles elles sont traditionnellement plus nombreuses que les garçons.



En milieu urbain aussi, la majorité des élèves et étudiants se trouve au primaire (70,2%) contre 27,2 %, 1,2 % et 1,4 % respectivement pour le secondaire, le professionnel et le supérieur. Ces pourcentages indiquent une présence massive des élèves au primaire mais ceux qui atteignent le secondaire et les cycles supérieurs sont très faibles. Les abandons pour multiples raisons (mariage précoce, coût élevé de l'enseignement, entrée dans le secteur informel) et le nombre élevé de redoublements autorisés par niveau expliqueraient ce fait.

Depuis 1984, de nets efforts sont fournis en vue d'une plus grande scolarisation des filles. En effet, en 1996 des résultats se font sentir car, 43,2 % de l'effectif du primaire étaient des filles et, le fossé qui sépare garçons et filles est assez réduit. L'on note aussi 132 garçons pour 100 filles. Malheureusement le pourcentage des filles au supérieur dépasse à peine 16 % et les garçons sont au moins 5 fois plus nombreux.

En milieu rural, 89,4 % sont au primaire, 10,5 % au secondaire et peu d'étudiants au professionnel (0,06 %) et au supérieur (0,09 %). Cette répartition confirme la faiblesse des infrastructures d'accueil en dehors du primaire et aussi, les multiples abandons après ce cycle. Une fois encore, les filles sont peu présentes dans les effectifs en milieu rural quel que soit le cycle. En effet, à l'école primaire elles représentent la moitié des garçons et au supérieur ceux-ci sont 10 fois plus nombreux.

3.1.1.3. Répartition des élèves et étudiants selon le cycle d'enseignement, la région et le sexe

L'effectif des élèves et étudiants recensé en 1996 se répartit comme suit par région, par cycle d'enseignement et par milieu de résidence (tableau 3.4).

Tableau 3.4 : Répartition des élèves et étudiants selon le cycle, la région et le milieu de résidence

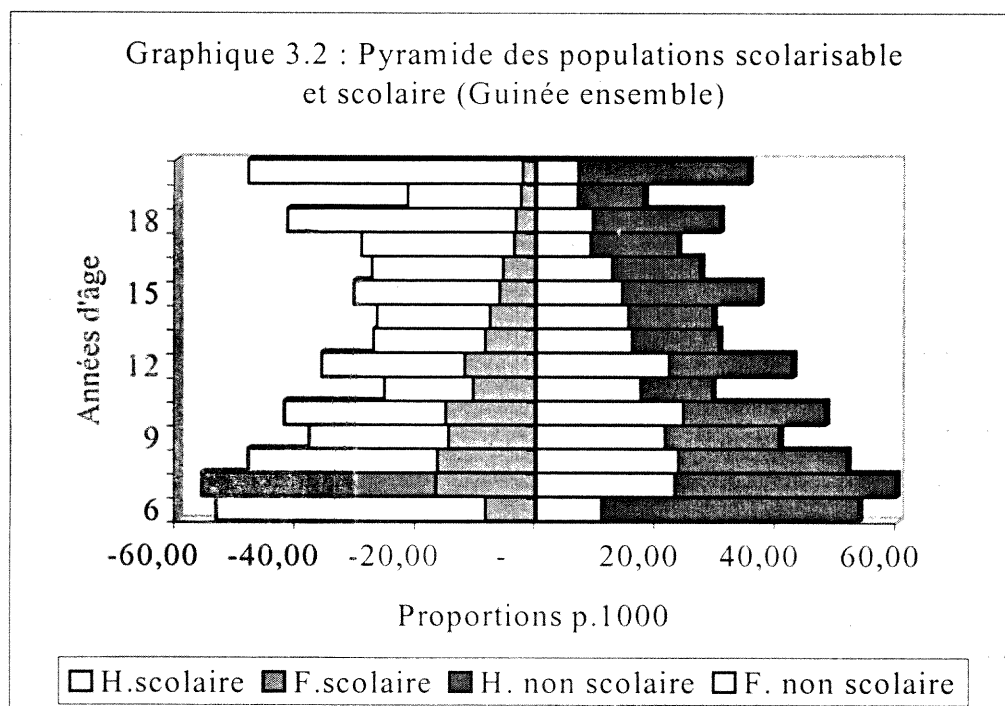
Région	Ensemble			
	Primaire	Secondaire	Professionnel	Supérieur
Basse Guinée	91528	23468	609	441
Moyenne Guinée	76655	18734	379	244
Haute Guinée	60823	13799	383	444
Guinée Forestière	111439	25994	393	229
Conakry	104093	50765	2229	5252
Guinée	444538	132760	3993	6580
Urbain				
Basse Guinée	37068	16485	559	314
Moyenne Guinée	15319	8485	332	150
Haute Guinée	21498	10070	363	387
Guinée Forestière	32212	13855	341	150
Conakry	104093	50765	2229	5252
Guinée	210190	99660	3824	6253
Rural				
Basse Guinée	54460	6983	50	97
Moyenne Guinée	61336	10249	47	94
Haute Guinée	39325	3729	20	57
Guinée Forestière	79227	12139	52	79
Guinée	234348	33100	169	327

Ce tableau 3.4 révèle d'importantes disparités entre les régions dans la répartition des élèves et étudiants. L'essentiel des cycles professionnel et supérieur se retrouve en Basse Guinée et en milieu urbain. En dehors du primaire, les autres cycles sont presque inexistantes en milieu rural. Conakry avec 30 % des élèves et étudiants du pays se particularise. En effet, sur 10 élèves et étudiants, recensés en 1996, 3 se trouvent à Conakry. Selon le cycle, l'effectif

se répartit comme suit : primaire 69%, secondaire 26,7 %, professionnel 1,7% et supérieur 2,5%. Ce qui est surtout remarquable à Conakry c'est la présence de près de 80% de l'effectif de l'enseignement supérieur et 63,2% de celui des écoles professionnelles. Cette situation déjà mise en évidence en 1983 s'explique par " le déséquilibre des investissements publics dans le domaine des infrastructures scolaires et universitaires largement en faveur de Conakry" (RGPH-Guinée,1983).

3.1.2. Structure par âge et sexe des populations scolarisable, scolaire et jamais scolarisées

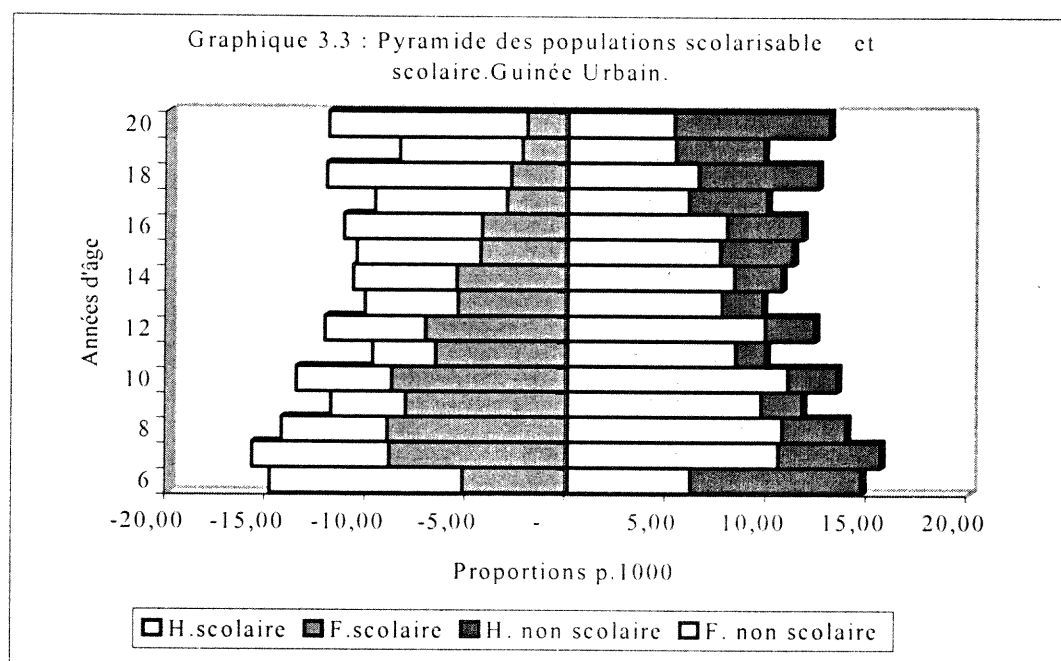
Selon la législation en vigueur en Guinée, la population scolarisable concerne tous les enfants âgés de 7 à 12 ans pour le primaire et de 13 à 19 ans pour le secondaire. Dans ces populations scolarisables (primaire et secondaire), peu d'enfants sont scolarisés aussi bien en milieu rural qu'urbain. La demande non satisfaite est reflétée par les pyramides 3.2, 3.3 et 3.4 ci après :



L'examen de la pyramide des âges (graphique 3.2) révèle :

- un déficit important à tous les âges des effectifs de filles inscrites à l'école par rapport aux garçons ;

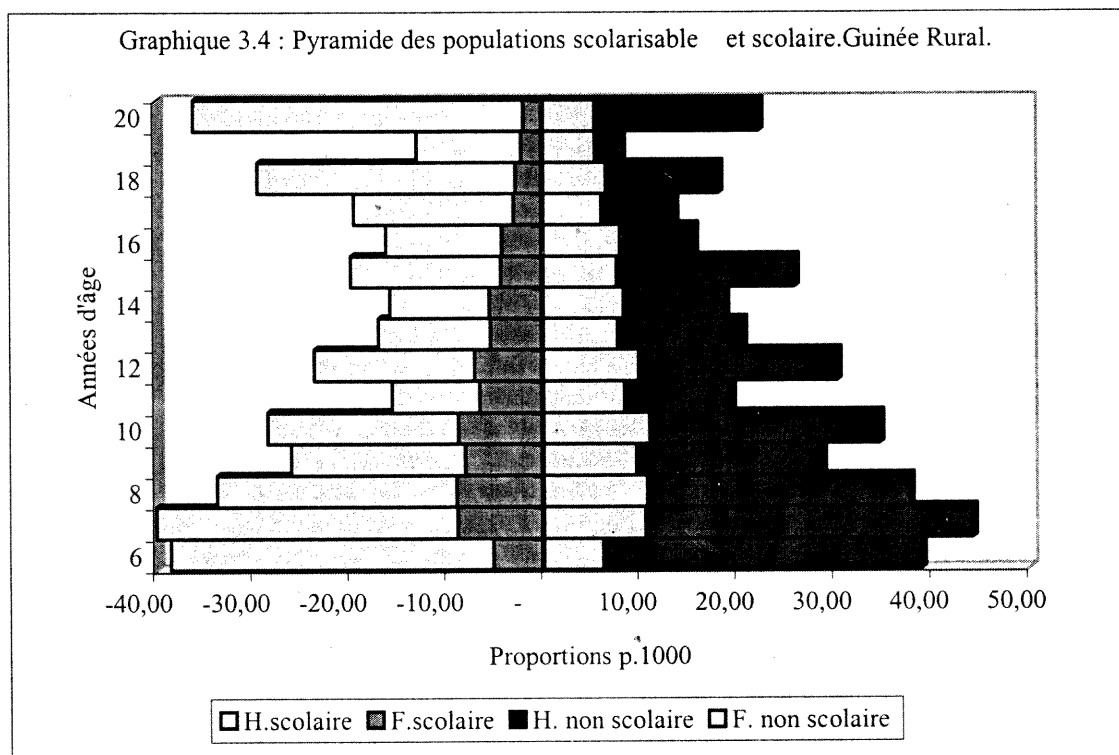
- un écart considérable, à tous les âges entre enfants d'âges scolaire et ceux inscrits à l'école ; cet écart est beaucoup plus marqué chez les filles que chez les garçons d'une part, et à 7-8 ans puis à 15 – 18 ans d'autre part.
- une augmentation des inscriptions chez les garçons jusqu'à 11 ans, des déperditions à partir de 12 ans particulièrement prononcées chez les filles du fait probablement des mariages et grossesses précoces et de la participation aux travaux domestiques.



Par ailleurs, l'examen des pyramides urbaine et rurale (graphiques 3.3 et 3.4) fait ressortir que l'inscription à l'école s'améliore de plus en plus en milieu urbain. Ceci profite à la fois aux filles et aux garçons. Par contre en milieu rural, les garçons sont plus nombreux que les filles surtout aux âges élevés. En effet, à partir de 15 ans, en milieu rural, elles sont pratiquement inexistantes dans le système. Mais, il est intéressant de noter le changement qui est entrain de s'opérer en milieu rural en faveur de la jeune fille. Ceci se remarque sur le graphique 3.3 en ce qui concerne les enfants de 7 ans.

Enfin les trois pyramides montrent des effectifs importants d'enfants non scolarisés qui risquent de grandir analphabètes.

Graphique 3.4 : Pyramide des populations scolarisable et scolaire. Guinée Rural.



3.2. NIVEAU DE LA SCOLARISATION

Le niveau de la scolarisation s'apprécie habituellement par le taux de scolarisation qui indique le niveau de satisfaction de la demande d'éducation dans un pays. Ce taux est "le rapport à une date donnée et pour un sexe donné, de la population d'âge scolaire fréquentant régulièrement un établissement d'enseignement à l'ensemble de la population de cet âge.

Quatre types d'indices sont calculés dans ce rapport :

- le Taux Brut de Scolarisation (TBS) qui est le rapport entre le nombre total d'élèves et la population d'âge scolaire ;
- le Taux Net de Scolarisation (TNS) qui est le rapport entre le nombre d'élèves d'un intervalle d'âge inscrits dans un cycle et la population scolarisable dans ce cycle ;

l'Indice d'Efficacité du système éducatif est le rapport entre le TBS et le TNS.

Ces indices peuvent être calculés pour l'ensemble ou par cycle et sont généralement exprimés en pourcentage.

3.2.1. Situation d'ensemble de la scolarisation

3.2.1.1. Taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation est calculé pour les cycles primaire et secondaire.

a) Taux brut de scolarisation au primaire

Pour calculer le taux brut de scolarisation au primaire, les services chargés des statistiques scolaires du Ministère de l'éducation nationale utilisent la formule ci-après:

$$\text{TBS} = \frac{\text{Elèves inscrits au primaire}}{\text{Population scolarisable (7-12 ans)}} \times 100$$

Le recensement de 1996 a dénombré au primaire 716 661 élèves dont 272 123 filles. Quant à la population de 7 à 12 ans, elle est de 1 191 961 dont 565 403 filles. Ainsi, le taux brut de scolarisation est de 60,1 % pour l'ensemble. Il est de 70,9 % chez les garçons contre 48,1 % chez les filles.

L'exploitation des données sur les populations scolarisable et scolaire au primaire selon le milieu de résidence (tableau 3.5) montre :

- d'importantes disparités selon le milieu de résidence ; avec un TBS de 41,5% en milieu rural contre 104,0 % en milieu urbain.
- Un grand écart entre les sexes quel que soit le milieu de résidence. En effet pour l'ensemble du pays les garçons sont 1,5 fois plus scolarisés que les filles.

Le niveau élevé de scolarisation en milieu urbain s'explique par le développement relatif de l'infrastructure, la concentration des maîtres qualifiés et des parents plus motivés à

envoyer les enfants à l'école. Cependant un TBS de plus de 100 % en milieu urbain est dû aux nombreux redoublements et aux retards considérables à l'inscription, du fait du non-respect des âges légaux d'inscription dans le primaire.

Tableau 3.5 : Taux bruts de scolarisation selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	118,8	89,3	104,0
Rural	52,1	29,1	41,5
Guinée	70,9	48,1	60,1

a1) Différences régionales du TBS primaire

D'importantes disparités entre les régions sont aussi constatées (tableau 3.6). La mauvaise répartition des infrastructures scolaires, la concentration des enseignants qualifiés dans les régions proches de la capitale, l'enclavement de certaines zones entre autres facteurs expliqueraient l'inégalité de scolarisation des régions. En effet, deux d'entre elles, Conakry (112,4 %) et la Guinée Forestière (69,1%) dépassent la moyenne nationale (60,1%). La Basse Guinée (57,6%) s'en approche, par contre, la Moyenne Guinée (40,0 %) et la Haute Guinée (40,0 %) ont des indices plus faibles.

Par ailleurs, quelle que soit la région la situation des garçons est meilleure que celle des filles. En effet, les taux de scolarisation des garçons dépassent 50% même dans les régions où l'analphabétisme sévit généralement (Moyenne Guinée et Haute Guinée). Quant aux filles, seules Conakry et la Guinée Forestière dépassent un taux de 50%. Plusieurs facteurs justifient la faible scolarisation des filles : les parents (surtout en milieu rural) ne voient dans l'éducation des filles que des avantages économiques limités ; la pauvreté de plus en plus marquée des ménages qui amène les parents à investir plus dans l'éducation des garçons considérés comme plus rentables pour la famille, du fait que les filles partent généralement fonder un ménage ailleurs.

Tableau 3.6 : Variations des taux bruts (%) de scolarisation selon le sexe et la région

REGION	Sexe		
	M	F	Ensemble
Basse Guinée	68,4	44,9	57,6
Moyenne Guinée	49,6	29,6	40,0
Haute Guinée	49,8	28,3	40,0
Guinée Forestière	82,7	53,8	69,1
Conakry	127,9	98,0	112,4
Guinée	70,9	48,1	60,1

a2) Taux brut de scolarisation primaire par préfecture et par sexe

Comme l'indique le tableau 3.7, les taux de scolarisation sont assez variables entre les préfectures. Dans l'ensemble, 9 préfectures dépassent la moyenne nationale (60,1%). Par contre, plus de 20 préfectures n'atteignent pas cette moyenne. Ce sont en général des préfectures qui manquent cruellement d'infrastructures et dont le niveau de développement ne permet pas de fixer les enseignants.

Entre les sexes, l'écart est très important en défaveur des filles, surtout dans les préfectures de Dinguiraye, Gaoual, Mali et Madiana où les taux de garçons sont deux fois plus élevés que ceux des filles.

En dépit des efforts récents importants déployés pour l'expansion de la scolarisation des enfants en général et des filles en particulier, la situation reste globalement mauvaise, même si on observe une tendance à la hausse du TBS entre 1983 et 1996.

Tableau 3.7 : Taux brut de scolarisation par préfecture et par sexe

PREFECTURE	Sexe		
	M	F	Ensemble
Beyla	48,5	26,4	39,3
Boffa	69,6	40,9	56,7
Boké	76,5	52,3	65,1
Conakry	127,9	98,0	112,4
Coyah	103,5	68,9	87,5
Dabola	54,8	33,2	45,0
Dalaba	55,1	27,3	42,1
Dinguiraye	31,6	16,0	24,5
Dubréka	59,8	35,6	49,1
Faranah	68,5	42,4	57,1
Forécariah	59,2	34,6	48,1
Fria	94,4	68,3	82,0
Gaoual	33,5	17,7	26,1
Guéckédou	84,4	55,3	70,3
Kankan	65,9	43,2	55,5
Kérouané	57,2	30,4	54,7
Kindia	76,3	56,3	67,3
Kissidougou	81,0	47,7	65,2
Koubia	37,2	21,7	30,0
Koundara	54,7	33,9	44,6
Kouroussa	43,6	23,7	34,6
Labé	69,4	50,6	60,2
Lélouma	38,9	21,8	30,5
Lola	78,0	46,9	63,7
Macenta	81,0	49,7	66,1
Mali	36,9	17,9	27,5
Mamou	55,3	33,7	45,7
Mandiana	32,2	15,7	24,8
N'Zérékoré	98,0	66,7	83,2
Pita	46,9	27,8	37,6
Siguiri	43,4	21,2	33,0
Télimélé	38,6	21,2	30,4
Tougué	53,0	28,2	41,2
Yomou	99,0	71,6	85,7
Guinée	70,9	48,1	60,1

a3) Variation du TBS au niveau primaire selon le sexe et le milieu de résidence.

En milieu urbain (tableau 3.7), les TBS sont très élevés. La moyenne est de 104,0% pour les deux sexes. Deux régions dépassent ce niveau : Conakry (112,4 %) et la Basse Guinée (106,2 %). Selon le sexe, le niveau de scolarisation des filles dépasse 73,0% dans toutes les régions tandis que celui des garçons est partout supérieur à 100%. Cette situation

apparemment excellente, cache cependant les problèmes internes auxquels est confronté le système éducatif : redoublements répétitifs, âges à l'inscription glissants, maintien dans le cycle primaire des élèves ayant dépassé l'âge de 12 ans, etc.

En milieu rural, par contre, les niveaux des TBS sont très bas, comparés à ceux du milieu urbain. En effet, pour les deux sexes, le TBS du milieu rural (41,5 %) n'atteint même pas la moitié de celui du milieu urbain (104,0 %). Ce qui dénote encore une faible scolarisation (même si les effectifs ont augmenté comme déjà souligné) surtout des filles : 29,2 %, 23,4% et 18,2 % respectivement en Basse Guinée, Moyenne Guinée et Haute Guinée. En milieu rural aussi, les niveaux des TBS des garçons sont presque le double de ceux des filles quelle que soit la région .

Tableau 3.8 : TBS selon la région, le sexe et le milieu de résidence.

Régions	Taux brut de scolarisation					
	Urbain			Rural		
	M	F	Ens	M	F	Ens
Basse Guinée	120,6	90,9	106,2	52,9	29,2	42,2
Moyenne Guinée	107,8	84,7	96,2	43,7	23,4	34,0
Haute Guinée	108,2	75,5	92,6	38,5	18 ;2	29,3
Guinée Forestière	104,6	73,2	89,1	76,3	47,3	62,8
Conakry	127,9	98,0	112,4	-	-	-
Guinée	118,8	89,3	104,0	52,1	29,1	41,5

b) Taux brut de scolarisation au secondaire

Comme au niveau primaire, le taux brut de scolarisation se calcule par la formule ci-après :

$$\text{TBS} = \frac{\text{Elèves inscrits au secondaire}}{\text{Population scolarisable (13 - 19 ans)}} \times 100$$

Comme attendu, la scolarisation au cycle secondaire est plus développée dans les villes qu'en zone rurale et les garçons y sont beaucoup plus nombreux que les filles. L'écart entre garçons et filles s'observe tant en campagne qu'en ville et dans toutes les régions.

Les taux masculins presque trois fois plus élevés que les taux féminins montrent ainsi que l'écart entre les deux se creuse avec le changement de cycle (tableaux 3.8 et 3.9).

Tableau 3.9 : Taux bruts de scolarisation (en %) secondaire selon le sexe et le milieu de résidence

MILIEU DE RESIDENCE	Sexe		
	M	F	Ens.
Urbain	57,3	25,9	41,8
Rural	11,9	2,5	7,0
Guinée	29,4	10,8	19,9

Tableau 3.10 : Variation au secondaire des TBS selon la région et le sexe

REGIONS	Sexe		
	M	F	Ens.
Basse Guinée	27,0	8,8	17,7
Moyenne Guinée	18,9	6,3	12,6
Haute Guinée	16,4	4,1	10,1
Guinée Forestière	26,6	7,1	16,5
Conakry	60,2	29,3	44,5
Guinée	29,4	10,8	19,5

Les écarts entre régions sont importants. En dehors de Conakry où le taux est de 44,5%, toutes les autres régions affichent des taux inférieurs à la moyenne nationale (19,5%).

Tableau 3.10 : Variation du TBS au secondaire (en %) selon la région, le sexe et le milieu de résidence.

Régions	Taux brut de scolarisation					
	Urbain			Rural		
	M.	F	Ens.	M.	F	Ens.
Basse Guinée	58,2	25,2	42,8	11,9	2,5	7,0
Moyenne G.	60,6	30,8	46,2	12,0	2,7	7,3
Haute Guinée	53,1	19,9	38,0	5,7	0,8	3,1
Guinée Forest.	48,6	16,4	33,0	15,5	3,9	10,3
Conakry	60,2	29,3	44,5	-	-	-
Guinée	57,3	25,9	41,8	11,9	2,5	7,0

3.2.1.2. Taux net de scolarisation

Bien qu'apparemment élevé, le TBS ne permet cependant pas de se rendre compte de l'efficacité du système d'enseignement. En effet, il n'indique pas suffisamment la chance qu'a un enfant d'âge scolaire d'être scolarisé et n'exclut pas les redoublements. Il est donc nécessaire de calculer le taux net de scolarisation (TNS).

a) Taux net de scolarisation au primaire

Contrairement au TBS, le taux net de scolarisation (TNS) dans un cycle est le rapport des élèves de l'âge x sur la population ayant le même âge. La formule de calcul retenue est :

$$\text{TNS} = \frac{\text{Élèves âgés de 7 à 12 ans inscrit dans le primaire}}{\text{Population âgée de 7 à 12 ans}} \times 100$$

a1) Niveau global du taux net de scolarisation

Pour l'ensemble du pays, le TNS est de 42,2%. Son niveau varie très fortement en fonction du milieu de résidence. En effet il est de 70,5 % en milieu urbain, soit plus du double de celui du milieu rural (35,1 %). Pour l'ensemble du pays, les garçons sont plus favorisés

(48,6 %) que les filles (36,1%). Quel que soit le milieu de résidence l'on observe la même situation en faveur du sexe masculin (tableau 3.11).

Tableau 3.11: Taux nets de scolarisation selon le sexe et le milieu de résidence

MILIEU DE RESIDENCE	Taux net de scolarisation en %		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	78,2	62,8	70,5
Rural	37,0	22,3	30,2
Guinée	48,6	35,1	42,2

a2) Différences régionales du TNS au primaire

Les régions présentent des capacités inégales à faire face à la demande d'éducation des enfants âgés de 7 à 12 ans. L'inégalité s'observe aussi bien au milieu urbain qu'au milieu rural.

Tableau 3.12 : Variation des TNS selon région par sexe et milieu de résidence

Régions	Taux net de scolarisation (%)								
	Urbain			Rural			Total		
	M.	F	Ens.	M	F	Ens.	M.	F	Ens.
Basse Guinée	80,5	64,3	72,7	38,1	22,7	31,2	47,8	33,3	41,2
Moyenne Guinée	77,6	63,7	70,6	32,0	18,6	25,7	36,2	23,2	30,0
Haute Guinée	70,8	54,8	63,1	28,1	14,3	21,8	35,0	21,5	28,8
Guinée Forestière	67,7	51,0	59,5	51,5	34,5	43,6	55,2	38,6	47,4
Conakry	83,3	67,8	75,3	-	-	-	83,3	67,8	75,3
Guinée	78,2	62,8	70,5	37,0	22,3	30,2	48,6	35,1	42,2

En milieu **urbain** et pour les deux sexes le TNS est de 70,5%. Trois régions dépassent ce niveau : **Conakry (75,3%)**, la Basse Guinée (72,7%) et la Moyenne Guinée (70,6%). Par contre la **Haute Guinée** avec 63,1 % et la Guinée Forestière (59,5 %) sont en dessous du niveau de **Guinée urbain**. Par ailleurs, quelle que soit la région, les garçons sont plus scolarisés que les filles. Partout en milieu urbain, les TNS des filles dépassent les 50% et varient de 51 % en Guinée Forestière à près de 68 % à Conakry. Ce qui montre qu'en milieu urbain, les filles sont de plus en plus envoyées à l'école au même titre que les garçons.

En milieu rural, les TNS sont assez faibles et pour les deux sexes, ils se situent dans la fourchette de 21,8 % (HG) à 43,6% (GF). Quel que soit le sexe et la région, les TNS sont

réellement bas dans ce milieu. En effet c'est seulement en Guinée Forestière que le TNS masculin atteint 51,5 % et partout ailleurs il est inférieur à 40 %.

b) Taux net de scolarisation au secondaire

Les taux nets de scolarisation au secondaire font l'objet du tableau 3.13 ci-dessous. Son examen montre que pour l'ensemble du pays, le taux net de scolarisation à ce niveau est assez faible (12,5 %). L'on note un écart considérable entre garçons (17,9%) et filles (7,4%). En milieu urbain ce taux est environ 25 % contre 4,9 % en milieu rural.

Parmi les régions, seule Conakry (26,0 %) dépasse la moyenne nationale. Deux régions se distinguent nettement : la Haute Guinée (6,6 %) et la Moyenne Guinée (9,6 %). La disparité selon le sexe observée au niveau national est plus prononcée en Haute Guinée rural où, moins d'un pourcent (0,6 %) seulement des filles est scolarisé

Tableau 3.13 : Variation des TNS selon région par sexe et milieu de résidence

Régions	Taux net de scolarisation (%)								
	Urbain			Rural			Total		
	M.	F	Ens	M	F	Ens.	M.	F	Ens.
Basse Guinée	35,0	17,5	26,8	8,2	1,1	4,9	16,9	6,2	11,5
Moyenne Guinée	42,0	23,7	33,2	9,5	2,3	5,9	14,1	5,1	9,6
Haute Guinée	37,7	13,8	24,1	4,0	0,6	2,2	10,5	3,0	6,6
Guinée Forestière	27,9	10,4	19,4	11,0	2,4	6,5	15,9	4,5	10,0
Conakry	32,9	19,4	26,0	-	-	-	32,9	19,4	26,0
Guinée	33,1	17,5	25,4	8,3	1,8	4,9	17,9	7,4	12,5

C) Variation des taux nets de scolarisation de 1983 à 1996

c1) Situation globale

Par rapport aux données fournies par les deux recensements, le tableau 3.13 montre que le taux net de scolarisation dans l'ensemble du pays est passé de 18,7% en 1983 à 42% en 1996. Cette augmentation a plus profité aux garçons qu'aux filles. L'écart entre les deux sexes tend cependant à diminuer car, en 1983, les garçons étaient 2 fois plus scolarisés que les filles ; par contre, la différence est de 1,4 en 1996. Ceci est le résultat des efforts fournis dans le cadre des campagnes de scolarisation de la jeune fille.

c2) Différences régionales

Dans l'ensemble, quelle que soit la région, le TNS s'est réellement amélioré entre 1983 et 1996. Il a même triplé dans les régions de la Moyenne Guinée (9,1% en 1983, 30,9% en 1996) et de la Haute Guinée (8,8 % 1983 et 30,3% en 1996). Dans les autres régions aussi il a plus que doublé. Les garçons sont toujours plus scolarisés que les filles dans toutes les régions, mais l'écart entre les deux sexes s'est rétréci.

Tableau 3.14 : Taux net de scolarisation (en %) selon le sexe, et la région 1983-1996

Régions	Guinée ensemble					
	1983			1996		
	M.	F	T	M	F	T
Basse Guinée	21,9	8,6	14,8	47,8	33,3	41,2
Moyenne Guinée	13,9	5,1	9,1	36,2	23,2	30,0
Haute Guinée	12,7	5,1	8,8	35,0	21,5	28,8
Guinée Forestière	26,8	10,1	18,1	55,2	38,6	47,4
Conakry	52,3	38,7	45,6	83,3	67,8	75,3
Guinée	25,3	12,7	18,7	48,6	35,1	42,2
Urbain						
Basse Guinée	47,3	27,6	37,3	80,5	64,3	72,7
Moyenne Guinée	43,2	30,3	36,6	77,6	63,7	70,6
Haute Guinée	37,5	19,8	28,7	70,8	54,8	63,1
Guinée Forestière	37,2	18,8	27,5	67,7	51,0	59,5
Conakry	52,3	38,7	45,6	83,3	67,8	75,3
Guinée	48,2	32,9	40,5	78,2	62,8	70,5
Rural						
Basse Guinée	16,3	4,8	10,1	38,1	22,7	31,2
Moyenne Guinée	10,7	2,8	6,3	32,0	18,6	25,7
Haute Guinée	7,7	2,2	4,9	28,1	14,3	21,8
Guinée Forestière	24,8	8,4	16,4	51,5	34,5	43,6
Conakry	-	-	-	-	-	-
Guinée	14,5	4,4	9,1	37,0	22,3	30,2

En effet, le TNS s'est amélioré aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, pour les 2 sexes. En ville, il est passé de 40,5% en 1983 à 70,5% ; l'augmentation a plus mieux profité aux garçons qu'aux filles. En campagne, le niveau du TNS en 1983 (9,1%) a plus que triplé (30,2%) en 1996. Même si le niveau du TNS est encore bas en milieu rural, l'on note cependant une volonté réelle de scolarisation des enfants ruraux.

De manière globale, des progrès réels ont été réalisés en matière de scolarisation entre 1983 et 1996 même si des effectifs importants d'enfants sont encore en dehors du système éducatif.

3.2.1.3. Mesure de l'indice d'efficacité du système éducatif

Pour mesurer l'efficacité du système éducatif on compare aussi le TBS et le TNS, en faisant le rapport entre les deux. Ces deux taux tendant chacun vers 1, leur rapport aussi devait être égal à 1 si les âges d'entrée et de sortie du primaire étaient respectés et s'il n'y avait pas de redoublements. Mais, si le rapport TBS/TNS, s'éloigne de 1, le système éducatif est mauvais. Par contre, plus il s'en approche, plus la situation est meilleure.

Tableau 3.15 : Taux brut et taux net de scolarisation selon la zone de résidence et par sexe

Milieu/ Taux	M	F	Ens.
<u>Milieu urbain</u>			
Taux Brut (TBS)	118,8	89,3	104,07
Taux Net (TNS)	78,2	62,8	0,5
TBS/TNS	1,5	1,4	1,5
<u>Milieu rural</u>			
Taux Brut (TBS)	52,1	29,1	41,5
Taux Net (TNS)	37,0	22,3	30,2
TBS/TNS	1,4	1,3	1,4
<u>Ensemble</u>			
TBS	70,9	48,1	60,1
TNS	48,6	35,1	42,2
TBS/TNS	1,5	1,4	1,4

Le taux net de scolarisation révèle qu'en Guinée, seulement environ moins de la moitié (44%) des enfants âgés de 7 - 12 ans fréquentent l'école primaire. Par contre, le TBS indique une fréquentation scolaire à environ 61%. L'écart remarquable entre les deux traduit le mauvais fonctionnement du système scolaire, notamment caractérisé par le non-respect des âges légaux de fréquentation scolaire et le nombre important de redoublements. L'absence

d'écart entre l'indice masculin et l'indice féminin montre que les faiblesses constatées touchent de façon égale les garçons et les filles.

Tableau 3.16: TBS/TNS selon la région et le milieu de résidence.

Régions	Milieu de résidence			
	Urbain		Rural	
	M	F	M	F
	TBS/TNS	TBS/TNS	TBS/TNS	TBS/TNS
Basse Guinée	1,5	1,4	1,4	1,3
Moyenne Guinée	1,4	1,3	1,4	1,3
Haute Guinée	1,5	1,4	1,3	1,2
Guinée Forestière	1,5	1,4	1,5	1,4
Conakry	1,5	1,4	-	-
Guinée	1,5	1,4	1,4	1,3

Le tableau 3.16 montre que quelle que soit la région, le milieu de résidence et le sexe, l'indice d'efficacité, varie de 1,2 à 1,5. Ceci montre l'inefficacité réelle du système éducatif ; beaucoup d'enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés surtout en milieu rural et chez les filles. Malgré les résultats atteints depuis la mise en œuvre des PASE I et II, beaucoup d'efforts restent cependant à faire dans le cadre de la construction des infrastructures (surtout en milieu urbain où l'on rencontre des effectifs de 150 élèves par classe), dans le changement de mentalité des parents (surtout en milieu rural) et dans l'amélioration des taux de réussite des élèves.

3.2.1.4 Taux spécifiques de scolarisation par sexe et âge

L'examen du tableau (3.17) montre une croissance des taux entre 7 et 11 ans, quel que soit le sexe. La fréquentation scolaire est relativement peu précoce car on enregistre moins de 20% d'enfants de 6 ans inscrits à l'école. Ceci s'explique entre autres raisons par la fixation de l'âge légal d'inscription à 7 ans. Les écoles maternelles sont de création récente et ne sont surtout nombreuses qu'en ville, ce qui du reste explique l'écart de fréquentation scolaire entre enfants urbains et ruraux à 6 ans.

L'entrée tardive et les nombreux redoublements autorisés expliquent le niveau encore élevé de la scolarisation primaire entre 12 et 15 ans, âges auxquels les élèves devraient se retrouver au cycle secondaire.

Aussi quel que soit l'âge, la scolarisation profite plus aux garçons qu'aux filles. Les taux de scolarisation de celles-ci décroissent considérablement à partir de 15 ans. Ceci s'expliquerait par les mariages et/ou les grossesses précoces entraînant des abandons scolaires. Aussi, l'entrée précoce dans la vie active (activité agricole, pastorale, petit commerce, etc.) expliquerait la diminution remarquable des taux par âge à partir de 11-12 ans, surtout chez les filles. En effet, selon l'EDS 1992, 6,8% des filles de 15 - 19 sont enceintes de leur premier enfant.

Par ailleurs, le tableau 3.17 révèle les phénomènes suivants :

- L'essentiel de la scolarisation des enfants se fait entre 9 et 11 ans. Ceci met en évidence les retards dans la scolarisation des enfants ainsi que les abandons scolaires précoces en Guinée. Cette allure de la courbe traduit aussi la faible expansion de l'enseignement secondaire.
- L'augmentation des taux entre 1983 et 1996 est réelle mais lente, au regard des besoins ;
- La scolarisation des enfants est entrain de devenir une réalité en milieu urbain. En effet, dans ce milieu, les taux sont assez élevés (surtout entre 9 et 14 ans) quel que soit le sexe. L'existence d'infrastructures d'accueil et des parents plus sensibilisés et ayant un revenu plus élevé expliqueraient ce fait.
- La tendance à la hausse des taux aux âges 8 - 12 ans dans les deux milieux et par sexe ;
- Une décroissance de ces taux à partir de 15 ans qui explique la fin des entrées et surtout les abandons pour les raisons déjà évoquées.

Tableau 3.17 : Variation du taux de scolarisation (en %) par sexe, âge et milieu de résidence

Âges	TAUX DE SCOLARISATION (%)		
	Masculin	Féminin	Total
	Guinée ensemble		
6	20,3	16,0	18,2
7	38,7	30,1	34,5
8	45,9	34,5	40,4
9	52,9	38,9	46,1
10	50,9	36,1	44,0
11	59,3	41,8	51,2
12	52,0	33,6	43,6
13	52,5	31,6	42,6
14	52,0	29,5	41,3
15	38,5	20,4	30,3
16	46,4	20,5	33,4
17	38,5	13,1	24,4
18	30,7	8,5	17,9
19	38,8	12,5	24,4
20	19,7	5,0	11,2
7-12	48,6	35,1	42,2
Urbain			
6	41,8	35,3	38,5
7	67,4	56,5	61,9
8	77,1	63,0	69,9
9	82,3	68,5	75,3
10	81,8	65,0	73,3
11	85,1	67,8	76,5
12	79,9	58,8	69,4
13	79,1	54,2	66,4
14	78,0	51,8	64,8
15	67,7	41,5	55,0
16	67,8	38,5	53,5
17	60,6	31,6	46,3
18	52,1	23,8	38,2
19	54,9	27,4	42,1
20	40,6	17,1	29,3
7-12	78,2	62,8	70,5
Rural			
6	12,2	8,6	10,4
7	28,5	19,7	24,3
8	34,4	22,4	28,8
9	41,0	25,4	33,5
10	39,0	22,4	31,5
11	46,2	25,6	37,0
12	40,7	20,6	31,9
13	39,9	18,1	30,0
14	37,1	14,4	26,7
15	25,8	9,2	18,6
16	30,3	8,1	19,0
17	22,3	4,0	11,5
18	16,0	2,2	7,5
19	19,4	2,9	9,2
20	7,5	0,9	3,5
7-12	37,0	22,3	30,2

3.2.2 Avances et retards de la scolarisation dans le cycle primaire selon l'année d'étude et le milieu de résidence

Les proportions d'élèves en retard scolaire et celles d'élèves en avance scolaire constituent aussi des indices permettant de mesurer l'efficacité du système éducatif. Pour

calculer ces proportions, les élèves ont été répartis selon l'âge actuel et l'année d'étude. Les données issues de cette répartition comparées à celles des âges officiels du primaire par exemple indiquent les retards et les avances enregistrés par les élèves de ce cycle.

Tableau 3.18 : Proportions (%) d'avances et de retards de la scolarisation par milieu de résidence

Années d'étude	Age officiel	Milieu de résidence				Ensemble	
		Urbain		Rural			
		Elève en avance	Elève en retard	Elève en avance	Elève en retard	Elève en avance	Elève en retard
Guinée- ensemble							
1	7	27,7	37,0	17,0	45,5	21,8	41,7
2	8	25,6	48,8	18,7	54,6	22,3	51,6
3	9	19,2	62,5	16,1	65,8	17,7	64,1
4	10	14,7	68,2	12,7	70,8	13,7	69,5
5	11	13,2	74,5	12,1	77,8	12,7	76,0
6	12	8,7	80,0	8,3	78,4	8,5	79,4
Guinée -masculin							
1	7	28,3	36,1	16,4	45,9	21,4	41,8
2	8	25,9	48,3	18,4	55,1	21,9	51,9
3	9	19,2	62,6	15,6	66,9	17,3	64,6
4	10	14,3	68,9	12,3	71,4	13,2	70,3
5	11	13,1	75,1	11,8	78,2	12,4	76,7
6	12	8,3	80,8	8,2	78,7	8,3	79,9
Guinée -féminin							
1	7	27,0	38,0	17,9	44,9	22,4	41,5
2	8	25,2	49,3	19,4	53,7	22,7	51,1
3	9	19,2	62,5	17,1	63,4	18,3	62,8
4	10	15,4	67,3	13,6	69,3	14,7	68,1
5	11	13,5	73,6	13,0	76,5	13,3	74,6
6	12	9,3	78,8	8,7	77,2	9,1	78,3

Les données du tableau 3.18 indiquent d'importantes proportions d'élèves en retard à tous les niveaux d'étude du primaire. Cependant ces proportions de retards pourraient être plus élevées que la réalité qui prévaut dans le système éducatif en 1996. Ces niveaux de retard ont été certainement influencés par :

- des erreurs relatives à l'âge déclaré lors du dénombrement, aux cycles d'études et à l'année d'étude;
- des erreurs intervenues lors de la codification;
- des erreurs introduites dans le contrôle de cohérence entre les variables saisies : avoir 20 ans et être en 1ère année du primaire est par exemple invraisemblable.

Pour l'ensemble du pays, 41,7 % des enfants âgés de 7 ans sont inscrits tardivement. Selon le milieu de résidence et pour les enfants du même âge, la proportion d'élèves en retard est plus importante en milieu urbain (37,0%) contre 45,5% en milieu rural. Ceci s'expliquerait entre autres, par la priorité accordée, ces dernières années, au milieu rural dans la construction d'infrastructures scolaires au primaire. A cela s'ajoute une forte croissance de la population urbaine entraînant une demande croissante toujours supérieure à l'offre d'éducation.

Le tableau fait aussi ressortir le fait que pour l'ensemble du pays, environ 79% des enfants de 6ème Année devraient être au secondaire contre près de 80% en milieu urbain et 78,4 % en milieu rural.

Enfin, d'une manière générale, les données indiquent que les retards sont plus importants en milieu urbain qu'en milieu rural, quelle que soit l'année d'étude. Pour les avances, le milieu urbain l'emporte aux niveaux de la 1ère et de la 2ème Années. Ceci serait la conséquence du développement des écoles maternelles en milieu urbain. En ce qui concerne les garçons, pour l'ensemble du pays, les retards sont très importants. Près d'un enfant sur 2 (41,8 %) est en retard en 1ère année. Cette situation croit en fonction de l'âge et de l'année d'étude. La situation est préoccupante en 6ème Année. En effet, pour l'ensemble du pays, environ 80 garçons sur 100 en 6è Année devaient être au secondaire.

Indépendamment du milieu de résidence, les proportions de retards sont importantes à tous les niveaux d'études. Elles varient en milieu urbain de 36,1 % en 1ère Année à 80,8% en 6ème Année contre 45,9% en 1ère Année et 78,7% en 6ème Année en milieu rural.

Enfin **chez les garçons** aussi, les retards en milieu rural sont relativement plus faibles que ceux du **milieu urbain surtout** en 6ème Année. Ceci permet de croire que les taux de passage d'une **classe à l'autre et de réussite** au CEP en 6ème Année sont plus élevés en milieu rural. Une telle situation s'expliquerait par l'amélioration du taux d'encadrement et le développement de l'infrastructure scolaire en milieu rural.

Au niveau des filles, les proportions d'avance de scolarisation sont plus importantes que celles des garçons. En effet, pour l'ensemble du pays les proportions d'avance de scolarisation chez les filles varient de 22,4 % en 1ère Année à près de 10 % en 6ème Année

contre respectivement 21,4 % et 8,3 % chez les garçons. Cette situation en faveur des filles s'observe dans les deux milieux de résidence.

Quant aux proportions de retards quel que soit le milieu de résidence, elles sont élevées. Elles se trouvent dans la fourchette de 37,0 % à 80,0% pour le milieu urbain contre 45,5% à 78,4% pour le milieu rural.

Enfin, l'importance des retards en 6ème Année est aussi remarquable chez les filles car environ 79 filles sur 100 en milieu urbain devraient être en secondaire contre 77 en milieu rural. Plusieurs raisons justifient ces retards : travaux ménagers, sexualité et grossesses précoces.

Chapitre 4

NIVEAU D'INSTRUCTION

Le recensement de 1996 a saisi aussi entre autres variables, le niveau d'instruction de la population non scolaire âgée de 10 ans et plus. Cette population regroupe tous les individus qui, en 1996 ne fréquentaient pas un cycle d'étude même s'ils avaient dans le passé été élèves/étudiants. Plus exactement, c'est l'ensemble de la population saisie en dehors d'un établissement scolaire ayant ou n'ayant aucun niveau d'instruction.

Quelques problèmes méthodologiques ont pu influencer les données relatives à l'instruction : des personnes ayant abandonné très tôt le primaire et redevenues totalement analphabètes sont classées «niveau primaire», d'autres ayant oublié le niveau atteint déclarent un cycle supérieur (surtout les personnes âgées), enfin certaines personnes ne savent même plus le niveau qu'elles avaient atteint. Il découle de ces situations à l'évaluation de l'importance des niveaux d'instruction. On distinguera les niveaux suivants : primaire (de la 1ère à la 6ème Années), secondaire (de la 7ème à la 13ème Années), professionnel (ensemble des écoles professionnelles A et B, centres d'apprentissage) et supérieur.

4.1. SITUATION D'ENSEMBLE

En 1996, environ 4.600.000 personnes de 10 ans et plus ont été recensées comme faisant partie de la population non scolaire. Celle-ci se répartit comme suit par région naturelle : Basse Guinée 19,8%, Moyenne Guinée 22,9%, Haute Guinée 18,8%, Guinée Forestière 21,7% et Conakry 16,8% (tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Répartition de la population non scolaire selon le niveau d'instruction par région

Région	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Profession.	Supérieur
Basse Guinée	79,9	11,8	6,5	1,0	0,8
Moyenne Guinée	86,7	8,6	3,7	0,6	0,4
Haute Guinée	87,7	7,5	3,7	0,6	0,6
Guinée Forestière	76,9	14,3	7,5	0,7	0,6
Conakry	47,5	22,7	21,0	3,6	5,8
Guinée -ens.	76,8	12,6	8,0	1,2	1,4
Basse Guinée	70,5	16,5	9,8	1,5	1,6
Moyenne Guinée	78,6	13,4	6,2	0,9	0,8
Haute Guinée	81,2	10,8	5,8	0,9	1,0
Guinée Forestière	65,3	20,1	12,3	1,3	1,1
Conakry	39,6	23,8	25,0	3,8	7,9
Guinée- Masc.	67,2	16,9	11,7	1,7	2,4
Basse Guinée	88,2	7,6	3,5	0,5	0,2
Moyenne Guinée	92,9	4,9	1,8	0,3	0,1
Haute Guinée	93,7	4,3	1,6	0,3	0,1
Guinée Forestière	87,5	9,0	3,1	0,2	0,1
Conakry	57,0	21,4	16,2	3,4	2,0
Guinée- Fém.	85,7	8,6	4,5	0,8	0,4

Pour l'ensemble du pays, le niveau d'instruction reste faible. En effet, 76,8% de la population non scolaire est sans niveau d'instruction. Cette proportion varie de 79,9% en Basse Guinée à 87,7% en Haute Guinée. Conakry avec 47,5% de personnes sans niveau d'instruction se détache de l'ensemble des régions.

Parmi les personnes ayant été à l'école, 12,6% n'ont pas dépassé le niveau primaire, 8,0 % se sont limité au secondaire et seulement 1,5% ont atteint le niveau supérieur. Par région, Conakry renferme le plus de personnes ayant atteint les niveaux primaire (22,7 contre 7,5% en Haute Guinée) et supérieur (5,2% contre moins de 1% pour chaque région naturelle). Ceci s'expliquerait par l'existence dans la capitale d'infrastructures scolaires plus viables comme le montre par ailleurs la carte scolaire, les nombreuses institutions d'enseignement supérieur et la concentration dans l'administration des personnes ayant suivi des études supérieures tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Selon le sexe, les femmes sans niveau d'instruction sont plus nombreuses que les hommes ceci, quelle que soit la région. Pour l'ensemble, il existe 85,7% de personnes sans niveau du sexe féminin contre 67,2% chez les hommes. Parmi les personnes scolarisées, 16,9% des hommes ont atteint le niveau primaire contre 7,6% des femmes. Au niveau

supérieur, l'on remarque peu de femmes, seulement 0,4 % des personnes non scolaires de 10 ans et plus contre 2,4 % chez les hommes.

4.1.1. Variation du niveau d'instruction de la population de 10 ans et plus selon le milieu de résidence de l'unité administrative.

Parmi les personnes non scolaires de 10 ans et plus recensées, 1 466 018 (soit 31,8% de l'effectif total) sont du milieu urbain. Elles sont réparties de façon inégale par région : Basse Guinée 15,1%, Moyenne Guinée 7,3%, Haute Guinée 9,7%, Guinée Forestière 15,2% et Conakry 52,7%.

Tableau 4.2 : Niveau d'instruction de la population urbaine non scolaire de 10 ans et plus selon le sexe :

Région	Sans niveau	Primaire	Second.	Professio.	Supérieur
Basse Guinée	53,2	23,6	17,6	3,1	2,5
Moyenne Guinée	55,8	20,7	17,6	3,2	2,7
Haute Guinée	62,1	19,0	14,0	2,3	2,5
Guinée Forestière	63,4	19,3	14,1	1,6	1,6
Conakry	47,5	22,7	21,0	3,6	5,2
Guinée urbain	52,8	21,8	18,5	3,1	3,8
Basse Guinée	40,9	27,2	23,3	4,3	4,2
Moyenne Guinée	43,8	24,1	23,1	4,2	4,8
Haute Guinée	48,0	24,0	20,4	3,2	4,5
Guinée Forestière	50,4	23,9	20,5	2,3	2,9
Conakry	39,6	23,8	25,0	3,8	7,9
Guinée- Masc.	42,4	24,4	23,6	3,6	6,1
Basse Guinée	66,2	19,7	11,6	1,8	0,7
Moyenne Guinée	67,3	17,4	12,4	2,2	0,6
Haute Guinée	76,3	14,1	7,7	1,5	0,5
Guinée Forestière	76,3	14,7	7,7	0,8	0,4
Conakry	57,0	21,4	16,2	3,4	2,0
Guinée -Fém.	64,3	19,0	12,9	2,5	1,3

Pour l'ensemble de cette population urbaine, plus d'une personne (52,8%) sur deux sont sans niveau d'instruction. C'est en Guinée Forestière et en Haute Guinée que l'on rencontre plus de personnes sans niveau d'instruction (respectivement 63,4 et 62,1%).

Parmi les personnes instruites en milieu urbain, 21,8% n'ont pas dépassé le cap du primaire et 3,0% sont de niveau supérieur. Ce niveau relativement élevé au supérieur s'explique par le fait que les universitaires sont en général employés dans les villes.

L'examen des différences entre sexe montre que les personnes non instruites sont plus nombreuses parmi les femmes (64,3%) que parmi les hommes (42,4%). L'inégalité de l'instruction entre hommes et femmes s'observe dans toutes les régions, tant en milieu urbain que rural.

La population rurale est plus touchée : 68,2% de l'effectif total ou, près de 70 personnes âgées de 10 ans et plus sur 100 vivraient en milieu rural.

Tableau 4.3 : Niveau d'instruction de la population rurale non scolaire de 10 ans et plus selon le sexe.

Région	Population non Scolaire	Sans niveau	Primaire	Second.	Profession	Supérieur
Basse Guinée	692.848	88,4	8,1	2,9	0,3	0,3
Moyenne Guinée	947.458	90,2	7,2	2,1	0,3	0,1
Haute Guinée	723.469	92,7	5,3	1,6	0,2	0,2
Guinée Forestière	775.827	80,8	12,8	5,6	0,5	0,3
Conakry	-	-	-	-	-	-
Guinée-rural	3.139.602	88,1	8,4	3,0	0,3	0,2
Basse Guinée	317.589	81,1	12,7	5,0	0,6	0,6
Moyenne Guinée	404.363	83,1	12,0	4,0	0,5	0,3
Haute Guinée	347.742	88,0	8,3	2,8	0,4	0,3
Guinée Forestière	364.106	69,8	18,9	9,8	1,0	0,6
Conakry	-	-	-	-	-	-
Guinée- Masc.	1.433.800	80,5	13,0	5,4	0,6	0,4
Basse Guinée	375.259	94,5	4,2	1,2	0,1	0,1
Moyenne Guinée	543.095	95,5	3,7	0,8	0,1	0,0
Haute Guinée	375.727	97,0	2,4	0,5	0,1	0,0
Guinée Forestière	411.721	90,6	7,4	1,9	0,1	0,0
Conakry	-	-	-	-	-	-
Guinée -Fém.	1.705.802	94,4	4,4	1,1	0,1	0,0

La population non instruite représente 88%. Celle qui a atteint le primaire ne constitue que 8,4% et le secondaire 3%. Le supérieur et le professionnel sont absents en zone rurale. Le manque d'infrastructures scolaires dans ce milieu expliquerait cette situation. La population rurale n'est donc pratiquement pas instruite. La proportion de personnes non instruites (88,1%) est très voisine du taux d'analphabétisme en milieu rural (85,4 %). Par ailleurs, les efforts fournis pour promouvoir l'instruction ont plus profité aux hommes qu'aux femmes. En effet, environ 20% des hommes ont un certain niveau d'instruction contre seulement 5,6% chez les femmes. C'est en Haute Guinée où la situation des femmes reste la plus préoccupante : 2,4% d'entre elles n'ont atteint que le niveau primaire contre 7,4 % en

Guinée Forestière. En Haute Guinée, ce bas niveau s'explique par la persistance de la faiblesse de scolarisation des filles, tandis qu'en Guinée Forestière le nombre élevé de femmes instruites recensées est constitué pour la plupart des réfugiées.

A la lumière de ce qui précède, on constate que la majorité de la population, aussi bien rurale qu'urbaine, n'a jamais fréquenté l'école. Parmi celles qui ont fréquenté un établissement d'enseignement formel, les hommes sont plus nombreux que les femmes. De façon générale, l'on note aussi un faible niveau de développement des enseignements professionnels et supérieurs.

4.1.2. Absence d'instruction et analphabétisme

Tableau 4.4 : Proportion de personnes non instruites et taux d'analphabétisme selon la région et le milieu de résidence.

Région	Urbain		Rural		Ensemble	
	Taux de non-instru	Taux d'analph.	Taux de non-instr.	Taux d'analph.	Taux de non-instr.	Taux d'analph.
Basse Guinée	53,2	50,4	88,4	82,7	79,9	74,9
Moy. Guinée	55,8	54,4	90,2	85,5	86,7	82,3
Haute Guinée	62,2	62,1	92,7	92,0	87,7	87,0
Guinée Forest.	63,4	63,7	80,8	81,4	76,9	77,5
Conakry	47,5	45,9	-	-	47,5	45,9
Guinée	52,8	51,9	88,1	85,4	76,8	74,6

Les personnes sans instruction (celles qui n'ont pas fréquenté un établissement scolaire) sont en principe des analphabètes. Dans ce cas de figure, il devrait y avoir une parfaite concordance entre les taux de non-instruction et les taux d'analphabétisme. Le tableau 4.4 ci-dessus indique cependant une légère supériorité des proportions de personnes non instruites par rapport aux taux d'analphabétisme (exception faite de la Haute Guinée). Cela pourrait se justifier par le fait qu'une frange de la population a appris à lire "sur le tas" ou a été alphabétisée en langue nationale dans le cadre des campagnes d'alphabétisation. Des personnes sachant seulement lire le coran se sont déclarées comme "sans niveau d'instruction". Par contre, des personnes n'ayant que très peu fréquenté l'école et devenues analphabètes ont été enregistrées comme des personnes ayant un niveau d'instruction. En définitive, la discordance observée résulterait des problèmes conceptuels et de collecte relatifs à la définition du niveau d'instruction et de l'alphabétisation.

4.1.3. Variation du niveau d'instruction de la Population non scolaire de 10 ans et plus et la population scolaire selon le milieu de résidence et la région.

En 1996, l'on a recensé 5 520 466 personnes de 10 ans et plus. Dans cet effectif, 83,4% constituent la population non scolaire et 16,6% sont des élèves et étudiants. La prise en compte des élèves et étudiants modifie le niveau d'instruction de la population.

Tableau 4.5 : Niveau d'instruction (Population non scolaire et scolaire) selon la région et le milieu de résidence.

Région	Population non Scolaire et scolaire	Sans niveau	Primaire	Second.	Profession.	Supérieur
Basse Guinée	1.880.836	67,0	23,0	8,3	0,9	0,8
Moyenne Guinée	1.198.723	76,3	17,5	5,4	0,5	0,4
Haute Guinée	974.409	77,9	15,9	5,0	0,6	0,5
Guinée Forestière	1.209.439	63,6	26,3	9,0	0,6	0,5
Conakry	1.049.059	35,0	34,8	22,7	3,1	4,4
Guinée	5.520.466	64,1	23,5	10,0	1,1	1,2
Basse Guinée	308.008	38,1	37,5	20,0	2,4	1,9
Moyenne Guinée	147.346	40,4	33,6	21,3	2,7	2,0
Haute Guinée	191.868	46,1	32,5	17,3	2,0	2,1
Guinée Forestière	296.441	47,8	32,8	16,8	1,3	1,3
Conakry	1.049.059	35,0	34,8	22,7	3,1	4,4
Guinée- Urbain	1.992.722	38,9	35,6	20,8	2,6	3,2
Basse Guinée	780.828	78,4	17,3	3,7	0,3	0,3
Moyenne Guinée	1.051.377	81,3	15,2	3,1	0,2	0,1
Haute Guinée	782.541	85,7	11,9	2,0	0,2	0,2
Guinée Forestière	912.998	68,7	24,2	6,4	2,4	0,3
Guinée -Rural	3.527.744	78,4	17,3	3,9	0,3	0,2

Avec les élèves, les personnes sans niveau d'instruction de l'ensemble du pays passent de 76,8% à 64,9%. Aussi, la population ayant un certain niveau d'instruction augmente avec la participation des élèves et étudiants. En effet, sans ceux-ci, la proportion des personnes instruites tous milieux confondus était de 23,2%. En incluant les élèves, le niveau d'instruction à partir du primaire atteint la proportion de 35,9%. Cependant, ce gain ne profite que les niveaux primaire (qui passe de 12,6% à 23,5%) et secondaire (8,0% à 10%). Pour les enseignements professionnel et supérieur, les pourcentages de personnes restent presque inchangés.

Concernant le milieu de résidence, avec la population scolaire, la proportion de personnes sans instruction passe de 52,8% à 38,9% en milieu urbain contre une réduction de 88,1% à 78,4% en milieu rural. En conséquence, avec la population scolaire, la proportion de personnes de 10 ans et plus instruites augmente tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant, comme pour l'ensemble du pays, les proportions de personnes ayant atteint un niveau supérieur restent presque les mêmes malgré l'influence des élèves.

Comme il se dégage des calculs, le niveau d'instruction de la population est fortement influencé par la prise en compte de la population scolaire quelle que soit la région et le milieu de résidence.

4.1.4. Variation des niveaux d'instruction entre 1983 et 1996

Tableau 4.6 : Niveau d'instruction en 1983 et 1996 selon le milieu de résidence et l'unité administrative.

Région	Niveau d'instruction (%)							
	Primaire		Secondaire		Professionnel		Supérieur	
	1983	1996	1983	1996	1983	1996	1983	1996
Basse Guinée	57,3	69,8	31,6	25,2	3,5	2,7	7,6	2,3
Moyenne Guinée	60,6	73,6	29,6	22,6	3,6	2,3	6,3	1,6
Haute Guinée	56,0	72,1	31,0	22,8	4,3	2,6	8,7	2,5
Guinée Forestière	62,6	72,3	29,6	24,6	3,1	1,8	4,7	1,4
Conakry	50,2	53,5	35,4	35,0	3,3	4,7	11,1	6,8
Guinée ens.	55,2	65,5	32,7	27,8	3,4	3,1	8,7	3,6
Basse Guinée	50,0	60,5	37,1	32,4	4,4	3,9	8,5	3,1
Moyenne Guinée	50,4	56,4	35,7	35,7	4,3	4,5	9,5	3,4
Haute Guinée	48,6	60,3	35,2	32,1	5,0	3,7	11,2	3,8
Guinée Forestière	51,8	62,8	35,3	32,2	4,0	2,5	9,0	2,5
Conakry	50,2	53,5	35,4	35,0	3,3	4,7	11,1	6,8
Guinée urbain	50,2	56,6	35,6	34,0	3,6	4,2	10,6	5,2
Basse Guinée	63,2	80,2	27,1	17,1	2,7	1,3	7,0	1,3
Moyenne Guinée	67,0	81,3	25,5	16,7	3,1	1,3	4,4	0,7
Haute Guinée	64,9	83,0	25,9	14,2	3,4	1,6	5,8	1,2
Guinée Forestière	66,3	77,4	27,7	20,5	2,8	1,3	3,2	0,8
Guinée Rural.	65,5	79,8	26,8	17,8	2,9	1,4	4,7	1,0

Dans l'ensemble le niveau d'instruction des personnes ayant fréquenté et fréquentant un établissement d'enseignement formel a peu varié entre 1983 et 1996. Cependant, des progrès sensibles ont été enregistrés au Primaire où il passe de 55,6% en 1983 à 65,5% en 1996. Par milieu de résidence, le milieu rural a presque atteint 80%. Cette augmentation

s'explique par le soutien des Bailleurs de Fonds à la Politique gouvernementale en matière de scolarisation des enfants surtout en zone rurale.

Contrairement à ce qui s'est passé au primaire, le niveau professionnel est resté pratiquement constant entre 1983 et 1996, tandis que celui du supérieur est passé de 8,7% à 3,6% pour l'ensemble du pays, de 10,6 % à 5,2% pour le milieu urbain et de 4,7% à 1% pour le milieu rural. Cette baisse est due entre autres facteurs à la réduction des inscriptions au niveau de l'enseignement supérieur depuis 1984. En effet, en 1996, sur une population scolaire de 914 846 personnes, seulement 0,9% a été recensée à l'enseignement supérieur.

Selon le milieu de résidence et pour les deux recensements, il y a très peu de personnes instruites ayant atteint les niveaux professionnel et supérieur en milieu rural. Les données du tableau 4.7 montrent que presque toutes les personnes ayant atteint le niveau supérieur sont en milieu urbain.

4.2. NIVEAU D'INSTRUCTION SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE

L'instruction est une variable fortement liée à l'âge, au sexe et au milieu de résidence des individus.

4.2.1. Situation globale

Le niveau d'instruction de la population de 10 ans et plus est en général très bas. L'âge et le sexe montrent d'importantes différences entre les générations successives.

Tableau 4.7 : Niveau d'instruction de la population de 10 ans et plus selon l'âge et le cycle atteint.

Groupe d'âge	NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT (%)																	
	Sans niveau			Primaire			Secondaire			Professionnel			Supérieur					
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T			
10 - 14	43,8	63,1	52,8	52,6	34,8	44,3	3,7	2,1	2,9	-	-	-	-	-	-			
15 - 19	54,8	80,4	68,2	21,2	10,0	15,3	23,9	9,5	16,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1			
20 - 24	63,2	85,4	75,4	10,1	5,6	7,7	23,7	7,7	14,9	1,3	0,9	1,1	1,6	0,4	1,0			
25 - 29	71,4	89,3	81,6	8,3	3,9	5,8	14,7	5,2	9,3	2,5	1,2	1,8	3,0	0,3	1,5			
30 - 34	71,1	89,1	81,1	6,6	3,0	4,6	15,4	5,8	10,1	2,9	1,5	2,1	4,0	0,6	2,1			
35 - 39	73,7	90,6	82,7	5,7	2,5	4,0	11,5	4,0	7,5	3,0	1,6	2,3	6,0	1,3	3,5			
40 - 44	68,9	90,7	79,8	6,2	2,4	4,3	9,8	3,4	6,6	5,5	2,0	3,7	10,0	1,5	5,7			
45 - 49	79,6	95,1	87,3	5,5	1,7	3,6	6,8	1,7	4,2	3,8	1,1	2,5	4,4	0,4	2,4			
50 - 54	86,6	97,8	92,4	4,3	0,9	2,5	4,1	0,6	2,3	2,4	0,5	1,4	2,6	0,2	1,4			
55 - 59	90,7	98,3	94,3	3,8	0,8	2,4	2,7	0,4	1,6	1,3	0,3	0,8	1,6	0,2	0,9			
60 - 64	94,1	99,1	96,8	2,8	0,5	1,5	1,9	0,3	1,0	0,6	0,1	0,3	0,6	0,1	0,3			
65 +	94,9	98,6	96,8	3,0	1,0	2,0	1,5	0,3	0,9	0,3	0,1	0,2	0,3	0,0	6,2			
TOTAL	67,2	85,7	76,8	17,0	8,6	12,6	11,7	4,5	8,0	1,7	0,8	1,2	2,4	0,4	1,4			

Les proportions de personnes non instruites varient en fonction de l'âge et du sexe. Quel que soit le sexe, les proportions de personnes nées à partir de 1981, c'est-à-dire celles du groupe d'âge 10-14 ans qui sont sans niveau d'instruction sont relativement basses : 43,8% chez les garçons contre 63,1% chez les filles. Ce niveau relativement bas s'explique par les efforts fournis par le Gouvernement, les bailleurs de fonds dans la scolarisation des enfants. Ces proportions concordent avec les taux d'analphabétisme de scolarisation à ces âges. Cependant, les proportions de sans niveau sont une fonction croissante de l'âge. En effet à partir de 55 ans, les hommes sont à 90,7% sans niveau d'instruction contre 98,3% chez les femmes. A 65 ans et plus, les personnes nées avant 1930 sont sans instruction quelque soit leur sexe.

Les personnes ayant atteint le niveau primaire sont peu significatives par rapport à celles qui sont sans niveau d'instruction, ceci quel que soit le sexe. De manière générale, le niveau d'instruction est une fonction décroissante de l'âge. Ainsi, les proportions de personnes non instruites passent de 52% à 10-14 ans chez les hommes à 2,8% à 60-64 ans, de 34,8% à 1,5% pour les mêmes groupes d'âge chez les femmes.

Pour les niveaux d'instruction secondaire, professionnel et supérieur, très peu de personnes de deux sexes les ont atteint. La situation des femmes dans les cycles reste très préoccupante. Dans tous les groupes d'âge, elles sont moins de 1% à avoir fait des études supérieures. Cependant, les femmes entre 35-39 ans et 40-44 ans atteignent respectivement 1,3% et 1,5%. Ces femmes sont celles qui sont nées après 1951 et qui ont certainement bénéficié des multiples avantages qu'offrait la révolution culturelle socialiste notamment pendant les examens d'entrée à l'Université. Le tableau 4.9 ci-dessous croise le niveau d'instruction atteint selon l'âge et le sexe de la population urbaine de 10 ans et plus.

Tableau 4.8 : Répartition de la population urbaine de 10 ans et plus selon l'âge et le cycle atteint :

Groupe d'âge	NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT (%)															
	Sans niveau			Primaire			Secondaire			Professionnel			Supérieur			
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	
10-14	15,3	36,5	25,9	77,1	58,9	67,9	7,6	4,7	6,2	-	-	-	-	-	-	
15-19	29,6	57	42,9	27,6	19,6	23,8	42,3	23,0	33,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	
20-24	42,5	65,5	53,1	13,1	11,8	12,5	38,7	19,1	29,6	2,5	2,6	2,5	3,2	1,1	2,2	
25-29	50,2	71,2	60,3	12,4	9,3	10,9	25,4	14,8	20,3	5,3	3,7	4,5	6,7	1,1	4,0	
30-34	49,9	69,8	59,4	9,9	7,0	8,5	25,4	16,5	21,1	5,8	4,8	5,3	9,0	1,9	5,6	
35-39	51,0	71,7	60,7	8,5	6,1	7,4	19,3	12,0	15,9	6,4	5,5	6,0	14,7	4,7	10,0	
40-44	44,1	70,6	54,4	8,2	6,1	7,3	*15,6	10,8	13,6	9,3	7,1	8,4	22,7	5,4	15,4	
45-49	55,1	83,1	67,3	9,0	5,1	7,3	13,6	5,9	10,2	9,1	4,4	7,1	13,2	1,5	8,1	
50-54	67,0	91,0	77,8	8,8	3,2	6,3	9,3	2,6	6,3	6,4	2,1	4,5	8,5	1,0	5,1	
55-59	73,2	93,5	81,9	9,4	3,0	6,6	7,4	1,7	4,9	4,2	1,2	2,9	5,8	0,7	3,6	
60-64	81,2	95,7	88,3	7,8	2,1	5,0	6,1	1,4	3,8	2,3	0,5	1,5	2,5	0,3	1,4	
65+	80,0	93,9	87,2	10,5	1,2	7,1	5,9	1,7	3,7	1,6	0,3	1,0	1,9	0,2	1,0	
TOTAL	42,4	64,3	52,8	24,4	18,9	21,8	23,6	12,9	18,5	3,6	2,5	3,1	6,1	1,3	3,8	

Pour l'ensemble de la population urbaine de 10 ans et plus, 42,4% des hommes et 34,3% des femmes ne sont pas instruites. Il s'agit surtout de personnes relativement âgées (50 ans et plus). En effet, le pourcentage de personnes sans instruction décroît fortement dans les jeunes générations ; dans le groupe d'âge 10-14 ans par exemple seulement 15,3% des garçons et 36,5% des filles n'ont aucune instruction. Ceci dénote les efforts fournis par le Gouvernement pour la scolarisation des jeunes générations.

La proportion des individus ayant un niveau primaire est relativement élevé dans le groupe d'âge 10-14 ans : 77,1% des garçons et 58,9% des filles. Malheureusement, ces proportions baissent assez vite en fonction de l'âge. Par ailleurs, malgré l'existence en milieu urbain de l'essentiel des infrastructures d'enseignement professionnel et supérieur, très peu de personnes ont atteint ces niveaux : 3,6% des hommes et 2,5% des femmes de 50 ans et plus pour le professionnel, pour le supérieur, le maximum de personnes se trouve concentré dans les groupes d'âge 39-50 ans. Ces personnes nées entre 1946 et 1957 ont bénéficié des facilités offertes par la Première République dans le cadre de la formation du personnel supérieur devant remplacer celui qui a quitté l'administration suite à l'accession du pays à l'indépendance. Enfin, quel que soit le niveau d'instruction, du primaire au supérieur, les femmes sont partout défavorisées même parmi les jeunes générations.

Tableau° 4.9 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon l'âge et le cycle atteint : Guinée rural.

Groupe d'âge	NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT (%)																	
	Sans niveau			Primaire			Secondaire			Professionnel			Supérieur					
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T			
10 - 14	56,7	78,0	66,3	41,4	21,4	32,4	1,9	0,6	1,3	-	-	-	-	-	-			
15 - 19	71,8	92,7	83,3	16,8	4,9	10,3	11,4	2,3	6,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
20 - 24	83,0	95,9	90,9	7,3	2,4	4,3	9,4	1,6	4,7	0,2	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1			
25 - 29	86,7	96,8	93,0	5,4	1,7	3,1	7,1	1,3	3,5	0,5	0,2	0,3	0,3	0,0	0,2			
30 - 34	85,2	97,0	92,3	4,4	1,3	2,6	8,7	1,4	4,4	1,0	0,2	0,5	0,6	0,0	0,3			
35 - 39	86,0	97,5	92,5	4,2	1,1	2,5	7,2	1,1	3,7	1,2	0,2	0,6	1,3	0,1	0,6			
40 - 44	82,4	97,7	90,8	5,1	1,1	2,9	6,5	0,9	3,4	3,3	0,2	1,6	2,7	0,1	1,3			
45 - 49	89,7	98,8	94,4	4,0	0,7	2,3	3,9	0,4	2,1	1,6	0,1	0,8	0,7	0,0	0,3			
50 - 54	94,2	99,6	97,1	2,6	0,3	1,3	2,0	0,1	1,0	0,9	0,0	0,4	0,3	0,0	0,2			
55 - 59	96,2	99,6	97,8	2,0	0,3	1,2	1,2	0,1	0,6	0,4	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1			
60 - 64	97,4	92,8	98,7	1,5	0,1	0,8	0,8	0,1	0,4	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1			
65 +	97,6	99,5	98,5	1,7	0,4	1,0	0,7	0,1	0,4	0,1	0,	0,0	0,0	0,0	0,0			
TOTAL	80,5	94,4	88,1	13,0	4,4	8,4	5,4	1,1	3,0	0,6	0,1	0,3	0,4	0,0	0,2			

Pour l'ensemble de la population rurale 80,5% des hommes et 94,4% des femmes sont sans niveau d'instruction. Cependant pour les jeunes générations, la situation s'améliore : dans les groupes d'âge 10-14, seulement 56,7% des garçons et 78,0% des filles sont sans niveau d'instruction. Malheureusement ces proportions, déjà élevées surtout chez les femmes, tendent de plus en plus vers 100 au fur et à mesure que l'âge augmente. Ainsi à 45 ans chez les hommes et 15 ans chez les femmes, le phénomène touche près de 90% de la population.

Très peu de personnes de 10 ans et plus recensées en milieu rural ont atteint le niveau primaire, 13,0% des hommes contre seulement 4,4% des femmes pour l'ensemble de la population. La situation s'améliore cependant pour les jeunes générations chez lesquelles à 10-14 ans, 41,4% des hommes et 21,4% des femmes ont atteint le niveau primaire.

Dans les cycles professionnel et supérieur, l'on note l'absence quasi totale d'individus ayant atteint ces niveaux : moins de 0,5% pour le professionnel et 0,2% pour le supérieur. Plusieurs raisons expliquent ceci, notamment le fait que la plupart des infrastructures scolaires dépassant le cycle primaire sont implantées en général dans les villes et, les personnes susceptibles d'avoir un niveau supérieur s'investissent presque toutes dans les centres urbains.

Comme il apparaît, le pourcentage de personnes adultes sans niveau d'instruction est assez élevé dans la population de 40 ans et plus quelque soit le sexe, le milieu de résidence. Les proportions relativement importantes de personnes ayant un niveau d'instruction primaire, secondaire, professionnel et supérieur se retrouvent en milieu urbain. Cela n'est pas dû seulement à une meilleure scolarisation dans ce milieu mais aussi à l'effet décisif de la relation entre scolarisation et migration. En effet, quand on a été à l'école, on vient généralement travailler en ville surtout à Conakry (capitale politique et économique) qui, seule peut offrir aux diplômés des emplois correspondant à leurs aspirations.

CONCLUSION

En 1996, l'on a recensé 4 628 775 personnes de 10 ans et plus. Parmi ces personnes, 1 177 392 savent lire et écrire dans une langue soit un taux d'alphabétisation de 25,4% contre un taux d'analphabétisme de 74,6%. Parmi les personnes ne sachant ni lire ni écrire dans une langue, les femmes sont plus nombreuses. Le taux d'analphabétisme est évalué à 85,2% contre seulement 63,0% chez les hommes. La population rurale est plus analphabète (85,4%) que celle des villes (51,5%). Avec un taux d'analphabétisme de 93,8%, la situation de la femme rurale reste toujours préoccupante.

Le recensement a révélé un bas niveau de scolarisation. Le taux brut de scolarisation est de 55,4%, à peine la moitié des enfants vont à l'école. La situation est plus aiguë chez les filles (44,1%) que chez les garçons (65,6%). L'inégalité entre milieu rural (38,7%) et urbain (94,6%) est considérable et persiste encore. En réalité ces taux sont plus bas si l'on considère le taux net de scolarisation qui est de 42,2%, 30,2% et 70,5% respectivement pour l'ensemble du pays, le milieu rural et celui urbain.

Dans l'ensemble, le niveau d'instruction de la population âgée de 10 ans et plus est très bas : en effet, 76,8% de celle-ci sont "sans niveau d'instruction", c'est-à-dire des personnes n'ayant probablement jamais fréquenté un établissement d'enseignement formel. A peine 12,6% des personnes âgées de 10 ans et plus ont pu atteindre le primaire. Le niveau d'instruction des hommes est meilleur par rapport à celui des femmes : 11,7% des hommes ont pu atteindre le secondaire contre 4,5% chez les femmes. Quel que soit le sexe, la proportion de personnes ayant atteint le cycle supérieur est presque nulle. La zone urbaine compte 47,2% de personnes lettrées dont 21,8% sont au primaire, 18,5% au secondaire, 3,1% au professionnel et 3,8% au supérieur. Avec 11,9% de personnes ayant été à l'école, le milieu rural justifie une fois de plus sa réalité, car l'on note moins de 0,5% de personnes ayant un niveau supérieur.

C'est avec un tel niveau d'éducation de la population que le pays s'engage dans la lutte contre la pauvreté, dans la démocratisation de la société, la décentralisation de l'administration et la renforcement des capacités des femmes à participer au développement.

L'analphabétisme de la population à majorité rurale constitue un frein au changement de mentalités, de comportements vis-à-vis des pratiques traditionnelles. Avec tant de personnes ne sachant pas lire et écrire, il est difficile de réussir la baisse de la fécondité, objectif démographique de la Politique de Population. Ainsi, le changement profond sur le plan économique et social ambitionné par la Guinée exige une meilleure scolarisation de l'ensemble de la population.

Il apparaît ainsi que l'un des grands défis que l'Etat doit relever dans un avenir proche est l'éducation. Les résultats obtenus suggèrent un certain nombre d'actions à entreprendre pour améliorer la situation. Il faudrait introduire ou renforcer un volet "Alphabétisation" dans les activités de tous les projets de développement touchant surtout le monde rural. Ceci suppose sur le plan politique, l'adoption de nouvelles mesures permettant la relance de l'alphabétisation des adultes surtout dans les groupements et coopératives évoluant dans les Communes Rurales de Développement (C.R.D.) Il faudrait aussi améliorer la répartition des ressources humaines, matérielles et financières en vue d'une plus grande scolarisation surtout en zone rurale. La lutte contre tous les tabous freinant la scolarisation des filles doit être poursuivie et renforcée.

La prise en compte des données démographiques dans la planification est indispensable. Il faudrait enfin veiller au respect de la réglementation en matière des âges de fréquentation scolaire.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ministère du Plan et de la Coopération, Direction Nationale de la Statistique, (1989), RAPPORT FINAL DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 1983 , République de Guinée.
2. Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Division statistique, (1994), RAPPORT FINAL DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 1988 , République Centrafricaine.
3. Ministère du Plan et de la Coopération, Direction Nationale de la Statistique, (1995), RAPPORT FINAL DE L'ENQUETE INTEGRALE MODULE BUDGET CONSOMMATION (1994-1995) , République de Guinée.
4. Ministère de l'éducation Nationale, 1998, Politique Nationale d'Alphabétisation. Conakry, 1998.
5. Ministère du Plan et de la Coopération, Direction Nationale du Plan, (1996), RAPPORT D'ACTIVITE, 1996. République de Guinée.